

PLAN D' ACTIONS – PCAET

Communauté d'Agglomération du Grand Cognac



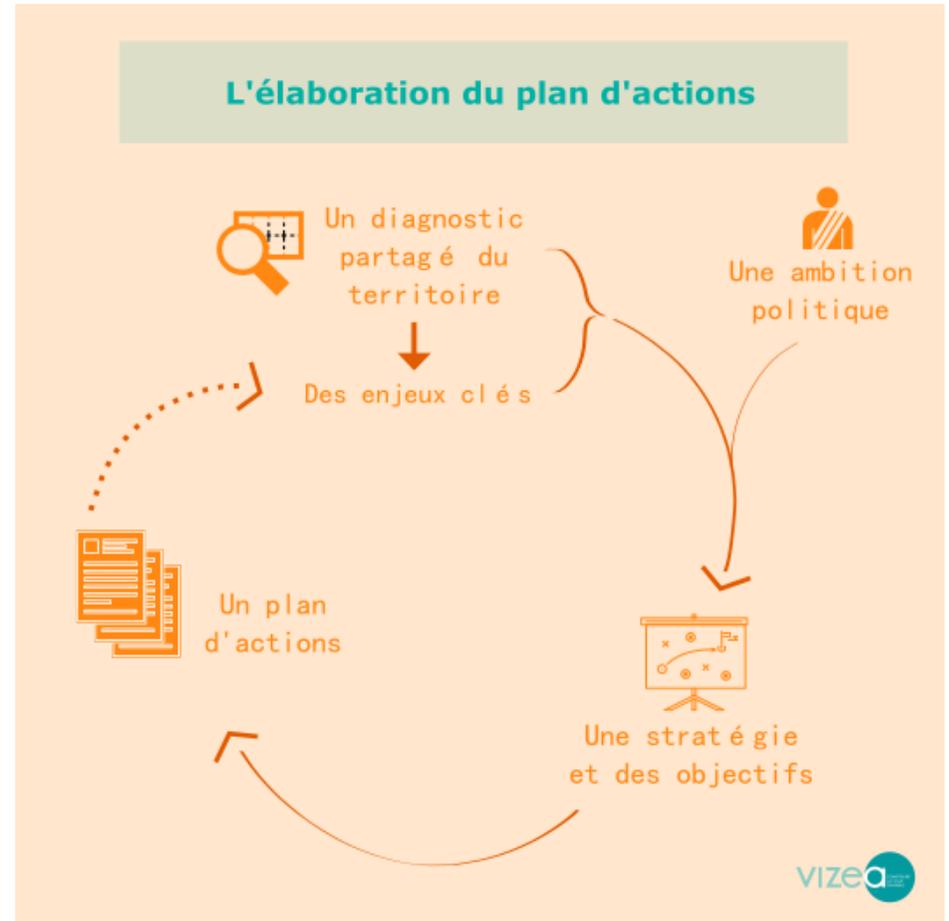
UN PLAN D' ACTIONS ISSU DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATEGIE RETENUE

Le plan d'actions du PCAET résulte des étapes engagées dès le début 2019. Le diagnostic réalisé par la CA et la stratégie ont permis de définir un plan d'actions propre et adapté à l'agglomération du Grand Cognac.

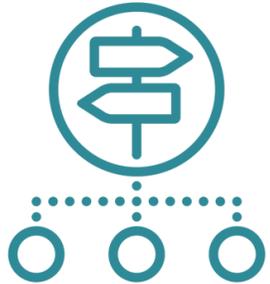
L'étape de diagnostic a permis de faire un état des lieux complet du territoire sur les thématiques climat, air, énergie et de dresser un profil des consommations énergétiques du territoire, de sa production d'énergie ainsi que des sources d'énergie utilisées et enfin de ses émissions de polluants. Ce diagnostic a permis d'identifier les enjeux clés climat-énergie du territoire.

Ces enjeux, combinés aux ambitions des acteurs politiques du territoire, ont orienté la stratégie et les objectifs du PCAET vers une stratégie dite « optimale » respectant les objectifs régionaux (SRADDET) et tendant vers les objectifs nationaux (LTECV).

De nombreux échanges avec les acteurs du territoire ont aiguillé la stratégie et notamment deux journées d'échanges en juillet et en septembre 2019.



Devenir coordinateur et porte parole du PCAET !



Article L2224-34 (CGCT) :

« La collectivité est **le coordinateur** de la transition énergétique »

Deux grands types d'acteurs peuvent agir et influencer ses 4 fonctions :

- Les collectivités territoriales (ici l'EPCI et ses communes) qui peuvent intervenir elles-mêmes à deux niveaux :
- En externe, en mettant en place des politiques publiques d'accompagnement et d'encadrement ;
- En interne, en agissant sur les pratiques des agents et sur leur fonctionnement.
- Les acteurs du territoire : habitants, résidents, actifs (dont agriculteurs, salariés etc.)



Observateur

Ex: Porte son attention



Partenaires

Ex: Contribue, apporte son aide



Facilitateur

Ex: Relais d'actions



Pilote

Ex: Actions propres de l'EPCI et des communes, sur ses compétences

Le PCAET doit initier une démarche d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire.

Plan Climat Air Energie Territorial

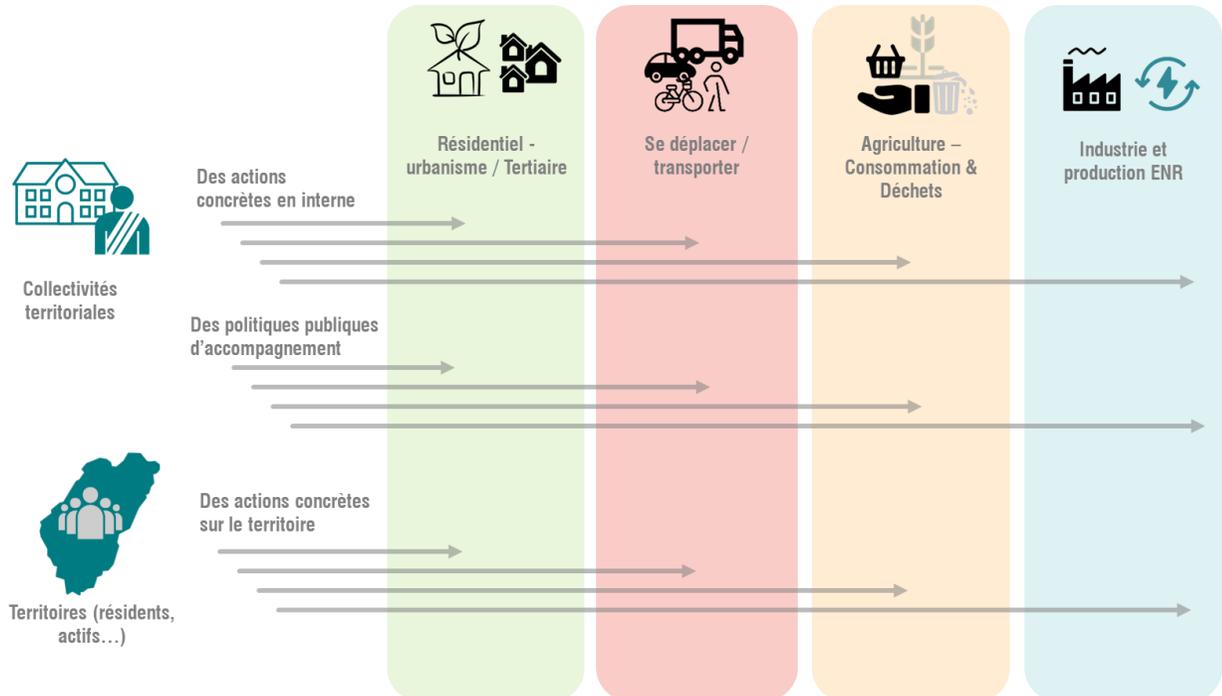
4 axes structurants du Grand Cognac

Afin d'établir un plan d'actions complet, touchant toutes les échelles du territoire et impliquant la pluralité de ses acteurs, une matrice d'approche a été élaborée et est à l'origine de la colonne vertébrale du plan d'actions.

Cette matrice se découpe dans un premier temps selon 4 clés d'entrée plurisectorielles qui résument également les 4 fonctions principales du territoire :

- Habiter et résider : Résidentiel – urbanisme – Tertiaire
- Se déplacer et transporter
- Consommer : Agriculture – consommation – déchets
- Produire par l'industrie et la production ENR

Puis, un axe transversale pour l'animation du PCAET et de ce plan d'action.



Objectifs R1 et R2 // T1 et T2



Objectifs D1, D2 et D3



Objectifs A1, A2 et A3



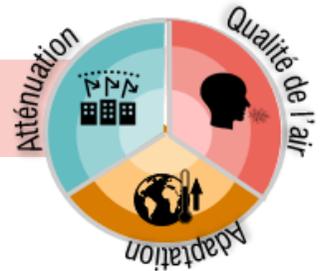
Objectifs I1 et E1



Objectifs C1, C2, C3 et C4



ACTION D.1.1
XXXXXX



SOUS-ACTIONS		
<p>XXXX.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Xxxxx ➤ Xxxxx ➤ xxxxxxxxxxx 		<p>Gouvernance</p> <p>Pilote : XXX Partenaire : XXX</p>
<p>XXXXXXXXXXXXXX</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Xxxxx ➤ Xxxxx ➤ xxxxxxxxxxx 		<p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - XXX - XXX - XXX
<p>XXXX</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Xxxxx ➤ Xxxxx ➤ xxxxxxxxxxx 		<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - XXX - XXX - XXX
<p>XXXX</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Xxxxx ➤ Xxxxx ➤ xxxxxxxxxxx 		<p>Gain énergétique à 2050</p> <p>➤ XX MWh</p> <p>Xxxxx</p> <p>Gain carbone à 2050</p> <p>➤ XX teqCO2</p> <p>Xxxxx</p>



Qualité de l'air



Adaptation aux changements climatiques



Atténuation du changement climatique



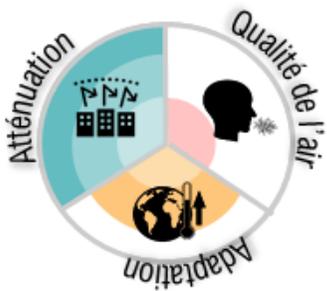
Gain énergétique en 2050

↘ 346 GWh



Gain carbone à 2050

↘ 69 kteqCO2



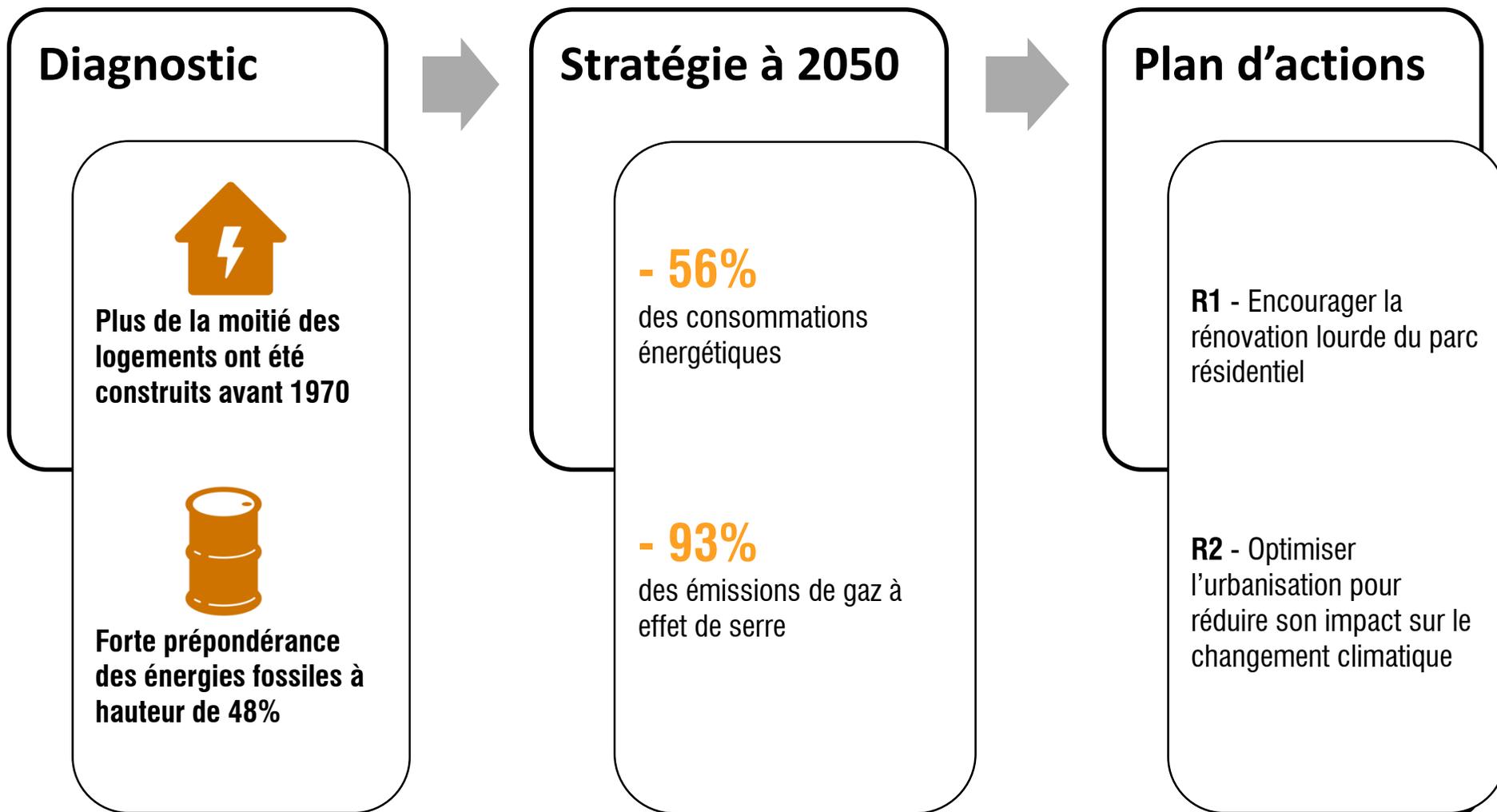
Nous évaluons ici et sur chaque fiche action l'intensité des bénéfices de l'action sur ces trois axes interventions

Evaluation des gains induits par l'action sur la consommation énergétique et sur les émissions carbone à 2050



RÉSIDENTIEL

26% de la consommation du territoire (2ème poste) avec 694 GWh
15% des émissions (3ème poste) avec 99 kt CO2 eq / an





RÉSIDENTIEL - URBANISME

Le résidentiel représente :

26% de la consommation du territoire (2ème poste sur 5) avec 694 GWh

15% des émissions (3ème poste sur 6) avec 99 kt CO2 eq / an

2 objectifs stratégiques

R.2 –
Optimiser
l'urbanisation
pour réduire
son impact
sur le
changement
climatique

R.1 –
Encourager
la
rénovation
lourde du
parc
résidentiel

Action R1.1. Suivre les actions du PLHi et y intégrer la vision climatique du PCAET

Action R1.2. Lutter contre la précarité énergétique

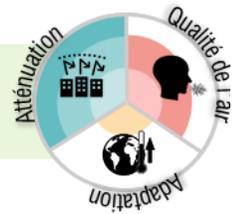
Action R1.3. Communiquer et sensibiliser à l'économie d'énergie

Action R1.4. Maintenir et améliorer le soutien financier pour la rénovation à destination des ménages n'ayant pas forcément accès aux dispositifs d'aides « classiques »

ACTION R.1.1



Suivre les actions du PLH et y intégrer la vision climatique du PCAET



SOUS-ACTIONS

Mettre en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat multisites (OPAH)

- Proposer des critères de performance énergétique à ces dispositifs
- Lancer une stratégie de communication sur ces dispositifs et sur les structures à contacter
- Réaliser un suivi des travaux et communiquer sur les résultats observés



Déployer les moyens nécessaires pour communiquer et sensibiliser sur les enjeux de la maîtrise de la demande en énergie, du développement des énergies renouvelables et de l'amélioration de la qualité de l'air

- Réaliser un outil de sensibilisation sur les aides existantes, les enjeux du changement climatique, la rénovation, les technologies d'énergies renouvelables et comment les développer, l'amélioration de la qualité de l'air par le remplacement des anciennes chaudières, ... etc
- Informer le grand public sur des démarches malhonnêtes de certaines entreprises sur les économies d'énergie.
- Grâce aux permanences des partenaires techniques (ADIL, CAUE, ...), informer sur les enjeux de la maîtrise des consommations, du développement des ENR et de l'amélioration de la qualité de l'air.



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : ANAH, ADEME, CAUE, ADIL, Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente



Moyens

- Le référent PCAET de la CA à intégrer aux échanges du PLHi
- Démarche ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)



Indicateurs

- Nombre de conseils fournis
- Nombre de dossiers montés
- Nombre de travaux réalisés avec volet énergétique
- Enveloppes ANAH octroyés



Gain énergétique en 2050

➤ 346 GWh



Gain carbone à 2050

➤ 69 kteqCO2



Lutter contre la précarité énergétique



SOUS-ACTIONS

Cartographier & Diagnostiquer les passoires énergétiques

- S'appuyer sur les acteurs du territoire disposant d'informations relatives à la précarité énergétique (Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, communes, bailleurs sociaux, services sociaux, fournisseurs d'énergie, associations de quartier...)
- Former les acteurs de terrains à la précarité énergétique pour une meilleure identification des ménages afin de diversifier les entrées (bâti et énergie en plus de social)
- Identifier l'opportunité de réaliser une thermographie du territoire pour cibler les passoires énergétiques
- Organiser une conférence locale sur la précarité énergétique rassemblant les particuliers, les collectivités et les Partenaires pour créer un cadre de mise en place d'opérations locales de réduction de la précarité énergétique



Contacter, sensibiliser & accompagner les ménages concernés

- Monter un partenariat avec les différents acteurs du territoire pour partager un constat local, évaluer les dispositifs existants et besoins de coordination et faire émerger de nouveaux besoins d'actions
- Accompagner les partenaires en contact avec les ménages concernés et étayer les objectifs de la démarche afin de diagnostiquer la précarité et les besoins d'accompagnement
- Accompagner sur les écogestes et installer gratuitement des équipements économes en eau et énergie
- Soutenir l'accompagnement des ménages par la mobilisation des aides (ANAH, FSL...) via le réseau des partenaires.
- Suivre l'évolution des consommations annuelles et l'amélioration de la situation des ménages via les partenaires



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac
Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, Communes, Bailleurs sociaux, Services sociaux, Fournisseurs d'énergie, Associations de quartier, ANAH, ADEME, CAF, CCAS



Moyens

- Le référent PCAET de la CA
- Travailleur social ou Partenaires à mobiliser pour les visites
- Distributions de kits eau/énergie : 20 € unitaire
- Lien avec l'opérateur certifié (R1.1)



Indicateurs

- Nombre de visites à domicile
- Nombre de ménages en précarité énergétique conseillés
- Nombre de travaux réalisés
- Economies d'énergie engendrées



Gain énergétique en 2050

➤ 13 GWh



Gain carbone en 2050

➤ 3 kteqCO2

ACTION R.1.3



Communiquer et sensibiliser à l'économie d'énergie



SOUS-ACTIONS

Mettre en place des actions locales ludiques

- Expérimenter sur une année l'organisation et l'animation d'un Défi Classe Energie sur les écoles de l'Agglomération
- Organiser des actions ludiques (balade thermographique, l'appart'énergie, soirées jeux, ateliers, fête du développement durable...) à fréquence mensuelle en s'appuyant sur les relais locaux
- Organiser des cafés citoyens pour sensibiliser la population sur les enjeux du changement climatique et du développement durable



Organiser des visites sur des opérations exemplaires de rénovation

- Identifier des opérations exemplaires certifiées de rénovation sur le territoire
- Faire évoluer le PCAET vers un PCAET à destination du grand public
- Organiser des conférences et visites tout public sur ces opérations



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Communes, Ecole, Associations de quartier, Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, ADEME



Moyens

- Le référent PCAET de la CA
- 1 service civique : 3 k€



Indicateurs

- Ecoles participant à la démarche
- Nombre d'événements et fréquentation



Gain énergétique en 2050

A quantifier au cours de l'action et participe aux gains des actions R1.1 et R1.2



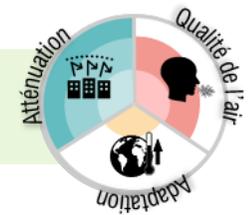
Gain carbone en 2050

A quantifier au cours de l'action et participe aux gains des actions R1.1 et R1.2



ACTION R.1.4

Maintenir et améliorer le soutien financier pour la rénovation à destination des ménages n'ayant pas forcément accès aux dispositifs d'aides « classiques »



SOUS-ACTIONS

<p>Définir le format de la subvention & communiquer la présence d'une nouvelle aide financière</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les critères d'éligibilité pour l'attribution de la subvention ➤ Définir le format : levier fiscal ou aide financière ➤ Définir les cibles de performance énergétique à atteindre 	
<p>Mener un diagnostic d'aide à la décision sur les travaux à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un bilan thermique avec préconisation de travaux ➤ Monter en parallèle le dossier de subvention 	
<p>Suivre la conformité des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier la bonne réalisation des travaux préconisés ➤ Attribuer la subvention 	



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : ADEME, CD Charente, Région Nouvelle-Aquitaine, Communes



Moyens

- Le référent PCAET de la CA
- Démarche ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)



Indicateurs

- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de ménages subventionnés
- Montant moyen des travaux



Gain énergétique en 2050

➤ 53 GWh



Gain carbone en 2050

➤ 11 kteqCO2



RÉSIDENTIEL

26% de la consommation du territoire (2ème poste sur 5) avec 694 GWh
15% des émissions (3ème poste sur 6) avec 99 kt CO2 eq / an

2 objectifs stratégiques

R.1 –
Encourager la
rénovation
lourde du
parc
résidentiel

R.2 –
Optimiser
l'urbanisation
pour réduire
son impact
sur le
changement
climatique

Action R2.1. Promouvoir les principes de l'urbanisme durable

Action R2.2. Planifier l'urbanisation du territoire à travers le PLUi en y intégrant les enjeux énergie - climat

ACTION R.2.1



Promouvoir les principes de l'urbanisme durable



SOUS-ACTIONS

Organiser des sessions de sensibilisation et de formation à l'urbanisme durable auprès des élus, des services et des maîtres d'ouvrage du territoire

- Définir collectivement la définition d'urbanisme durable sur le territoire
- Organiser plusieurs sessions de sensibilisation des services et des élus
- Former, en fonction des besoins identifiés, les agents sur des thématiques spécifiques
- Mesurer l'efficacité des formations par le suivi d'indicateurs spécifiques



Organiser des visites d'opérations exemplaires

- Réaliser une enquête pour repérer les expériences positives sur le territoire
- Contacter et recueillir le témoignage des porteurs de projet
- Organiser des visites avec les services et élus sur ces opérations pour favoriser la reproductibilité des projets exemplaires



S'appuyer sur les dispositifs Cœur de ville et ORT en y intégrant les enjeux du PCAET

- En profiter pour créer des opérations exemplaires allant au-delà de la réglementation actuelle en termes de performance énergétique
- Profiter de l'opération pour développer les énergies renouvelables en expérimentant des dispositifs innovants (autoconsommation collective, centrale citoyenne...)
- S'appuyer sur ces opérations une fois réalisées pour sensibiliser la population



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Service Urbanisme de la Ville de Cognac, Communes, CNFPT, CAUE, ADEME



Moyens

- Le référent PCAET de la CA



Indicateurs

- Nombre d'actions de sensibilisation effectuées
- Nombre de participants aux sessions de sensibilisation
- % d'agents ayant réalisé une formation
- % d'agents mettant en œuvre les acquis de la formation



Gain énergétique en 2050

A quantifier au cours de l'action en fonction des niveaux de performances retenus



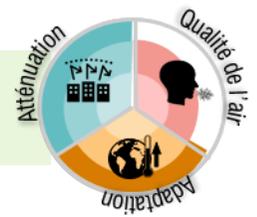
Gain carbone en 2050

A quantifier au cours de l'action en fonction des niveaux de performances retenus



ACTION R.2.2

Planifier l'urbanisation du territoire à travers le PLUi en y intégrant les enjeux énergie climat



SOUS-ACTIONS

Définir dans le PLUi des objectifs et orientations répondant aux enjeux énergie / climat

- Retranscrire les objectifs stratégiques du PCAET dans le PADD
- Fixer des objectifs énergétiques et environnementales allant au-delà de la réglementation actuelle dans les secteurs ouverts à l'urbanisation



Mettre en adéquation le règlement d'urbanisme du futur PLUi avec les technologies à énergie renouvelable

- Définir des règles favorisant l'intégration architecturale des technologies solaires
- Fixer des objectifs énergétiques et environnementales allant au-delà de la réglementation actuelle dans les secteurs ouverts à l'urbanisation



Prioriser le renouvellement urbain & aller vers une modération maîtrisée de la consommation foncière

- Fixer des objectifs ambitieux de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- Fixer une densité minimale de construction à proximité de transports collectifs existants ou programmés
- Etudier la définition d'orientations d'aménagement pour les centres bourgs à revitaliser
- Veiller à la densification des zones déjà urbanisées avant toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau



Promouvoir le développement de la nature en ville et systématiser la récupération des eaux

- Fixer des objectifs ambitieux de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, et des paysages
- Fixer des règles ambitieuses pour accroître la nature en ville à l'échelle de la parcelle (outil : % de pleine terre / coefficient de biotope surfacique CBS)
- Mettre en place des règles et/ou objectifs favorisant la récupération des eaux pluviales.



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac
Partenaires : Communes



Moyens

- Le référent PCAET à intégrer à la mise en place du PLUi



Indicateurs

- Nombre de secteurs à forte qualité énergétique et environnementale
- Nombre de bâtiments E+C- sur le total de constructions nouvelles
- Nombre de bâtiments BEPOS sur le total de constructions nouvelles



Gain énergétique à 2050

Non chiffrable



Gain carbone à 2050

Non chiffrable



TERTIAIRE

9% de la consommation du territoire (4ème poste sur 5) avec 253 GWh
7% des émissions (5ème poste sur 6) avec 49 kt CO2 eq / an

Diagnostic



**Les commerces
représentent 40% de la
consommation du
secteur**



**40% de l'énergie du
secteur est consommé
pour l'usage du
chauffage, produit à
55% par l'électricité et à
29% par le gaz naturel**

Stratégie à 2050

- 56%
des consommations
énergétiques

- 93%
des émissions de gaz à
effet de serre

Plan d'actions

T1 - Encourager la
rénovation du tertiaire et
y développer les énergies
renouvelables

T2 - Développer
l'exemplarité du
patrimoine public par la
réhabilitation et le
développement des
énergies renouvelables



TERTIAIRE

9% de la consommation du territoire (4ème poste sur 5) avec 253 GWh
7% des émissions (5ème poste sur 6) avec 49 kt CO2 eq / an

2 objectifs stratégiques

T.2 –
Développer
l'exemplarité
du patrimoine
public par la
réhabilitation
et les énergies
renouvelables

T.1 –
Encourager la
rénovation du
tertiaire et y
développer
les énergies
renouvelables

Action T1.1. Initier une dynamique de changement auprès des entreprises

Action T1.2. Valoriser le cadastre solaire

Action T1.3. Accompagner les entreprises à agir sur leur propre fonctionnement



Initier une dynamique de changement auprès des entreprises



SOUS-ACTIONS

Informier les entreprises des démarches du PCAET et des outils à leur disposition

- Recenser les entreprises motrices et les structures relais représentatives des entreprises puis les rencontrer pour les associer à la démarche du PCAET et faire entrer la question du climat au sein de leur organisation
- Lancer un processus volontaire d'adhésion à la démarche de la part des entreprises
- Animer des groupes de travail avec ces acteurs pour dégager des pistes d'actions et des objectifs portés par les entreprises et leur relais
- Mobiliser ces acteurs sur un premier train d'actions ayant un caractère fédérateur et démonstrateur
- Faire vivre dans la durée un club climat des acteurs Partenaires



Structurer les entreprises locales de la filière du bâtiment pour former des groupements d'entreprises pour des rénovations globales

- Identifier les entreprises du territoire pouvant proposer des services à moindre impact environnemental
- Les rassembler avec pour aspiration de créer des groupements
- Promouvoir les groupements créés



Organiser un concours des bonnes pratiques à destination des entreprises

- Donner une visibilité à la démarche grâce aux Partenaires
- Définir des prix selon la taille et le secteur des entreprises
- Définir les modalités du concours
- Effectuer un bilan des gains pour les entreprises et un guide sur les bonnes pratiques recensées lors du concours



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, Chambres consulaires, Entreprises
Partenaires : ADEME



Moyens

- Le référent PCAET
- le service économie de la CA du Grand Cognac



Indicateurs

- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'entreprises volontaires
- Nombre de réunions des groupes de travail organisées
- Nombre d'actions réalisées
- Nombre d'entreprises participantes au concours des bonnes pratiques



Gain énergétique à 2050

➤ 18 GWh

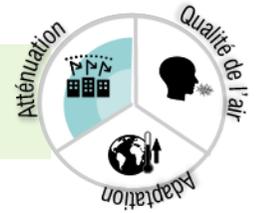


Gain carbone à 2050

➤ 3 kteqCO2



Valoriser le cadastre solaire



SOUS-ACTIONS

Identifier les acteurs du tertiaire disposant d'un fort potentiel en toiture

- Associer la référente SIG de la CA
- Exploiter le cadastre solaire pour identifier les toitures avec un fort potentiel en toiture
- Identifier les propriétaires de ces toitures



Convier ces acteurs à une conférence sur la valorisation solaire des toitures

- Mobiliser des Partenaires pour donner les clés de la valorisation solaire des toitures lors d'une conférence
- Organiser en parallèle une stratégie de communication pour contacter les propriétaires concernés
- Recenser les acteurs intéressés par le développement d'un projet solaire



Accompagner les acteurs intéressés sur la réalisation de projets solaires

- Informer les entreprises sur le montage de projet photovoltaïque et thermique
- Diriger les entreprises vers des installateurs certifiés QUALIPV et vers l'espace info énergie pour être accompagnées



Créer un suivi dans le temps et une démarche partenariale entre les acteurs basées sur le retour d'expériences

- Suivre dans le temps la réalisation, les caractéristiques et performances des projets
- Créer une démarche partenariale de retour d'expériences pour initier une dynamique et inciter de nouveaux acteurs à entreprendre des projets solaires



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, Chambres consulaires, Entreprises, ADEME

Partenaires : Installateurs PV, Enedis



Moyens

- Le référent PCAET
- La référente SIG de la CA



Indicateurs

- Nombre d'acteurs mobilisés pour la conférence
- Nombre d'acteurs intéressés par le développement de projet solaire
- Nombre de projets solaires thermiques et photovoltaïques en kWc
- Production photovoltaïque & thermique en kWh



Gain énergétique à 2050

➤ pas de gain énergétique



Gain carbone à 2050

➤ 1 kteqCO2

ACTION T.1.3



Accompagner les entreprises locales à agir sur leur propre fonctionnement



SOUS-ACTIONS

Mettre en place une charte des commerçants et artisans éco-responsables

- S'appuyer sur la dynamique de l'action T.1.1
- Définir les objectifs de la charte et la rédiger
- Définir un niveau de performance à suivre, au moins égal à la nouvelle réglementation thermique de 2020.
- Faire adhérer un maximum d'entreprises et promouvoir les entreprises adhérentes



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, Chambres consulaires, Entreprises,
Partenaires : ADEME, Enedis, GRDF, Région Nouvelle-Aquitaine



Moyens

- Le référent PCAET

Soutenir la réalisation de diagnostics énergétiques sur le secteur du tertiaire

- Identifier et cibler les gros consommateurs en partenariat avec Enedis et GRDF
- Inciter et accompagner les entreprises dans la réalisation d'un diagnostic énergétique sur ces cibles, avec des engagements pour la réalisation de travaux et des niveaux de performance à atteindre (à minima à hauteur de la RT 2020).
- Favoriser par un dialogue partenarial la mise en place d'actions de réduction de la consommation



Indicateurs

- Nombre d'adhérents à la charte
- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre d'entreprises ayant réalisées des actions significatives



Gain énergétique à 2050

➤ 76 GWh

S'appuyer sur le futur Programme Régional pour l'efficacité énergétique

- S'appuyer sur le PREE qui aura l'opportunité de renouveler et d'améliorer la lisibilité de la politique et du réseau d'acteurs, et de développer de nouvelles synergies répondant de manière plus efficiente à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de rénovation énergétique du bâtiment.



Gain carbone à 2050

➤ 15 kteqCO2



TERTIAIRE

9% de la consommation du territoire (4ème poste sur 5) avec 253 GWh
7% des émissions (5ème poste sur 6) avec 49 kt CO2 eq / an

2 objectifs stratégiques

T.1 –
Encourager la
rénovation du
tertiaire et y
développer les
énergies
renouvelables

T.2 –
Développer
l'exemplarité
du patrimoine
public par la
réhabilitation
et les
énergies
renouvelables

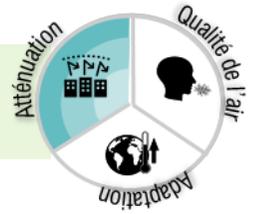
Action T2.1. Réduire les consommations de fonctionnement

Action T2.2. Engager la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal

Action T2.3. Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine public



Réduire les consommations de fonctionnement



SOUS-ACTIONS

Mettre en place des mesures pour maîtriser la consommation d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques du patrimoine bâti
- Optimiser les consommations dues à la bureautique (système coupe veille)
- Remplacer les équipements énergivores par du matériel au minimum classe A+
- Chasser les gaspillages
- Mettre en place des actions de maîtrise de la demande en énergie à temps de retour sur investissement très rapide (température, éclairage LED, mousseurs etc..)



Elaborer un livret présentant les comportements à adopter pour optimiser les économies d'énergie

- Sensibiliser sur les écogestes au bureau
- Identifier l'opportunité de transmettre un conseil lié au développement durable, à fréquence régulière, par courriel à tous les employés de l'agglomération



Baisser les consommations énergétiques de l'éclairage public

- Travailler avec les collectivités pour identifier les éclairages les plus énergivores
- Remplacer les luminaires par des systèmes plus performants
- Diminuer la pollution lumineuse
- Opter pour des systèmes intelligents type « modulation de la luminosité »
- Organiser le suivi fin des consommations



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, Communes

Partenaires : ADEME, CAUE et l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne)



Moyens

- Le référent PCAET
- Réalisation d'une étude (diagnostic énergétique de tous les bâtiments appartenant à Grand Cognac)



Indicateurs

- Economie financière



Gain énergétique à 2050

➤ Intégré à l'action T.1.1 et T.1.3



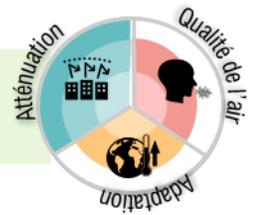
Gain carbone à 2050

➤ Intégré à l'action T.1.1 et T.1.3

ACTION T.2.2



Engager la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal



SOUS-ACTIONS

Elaborer un Programme Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation

- Effectuer le diagnostic stratégique du patrimoine bâti pour identifier et hiérarchiser les besoins en terme de rénovation
- Décliner un plan pluriannuel de travaux sur dix ans
- Viser une réduction des consommations d'énergie supérieure ou égale à 30%
- Identifier les modalités d'évaluation du plan
- Suivre la bonne mise en œuvre du plan pluriannuel et réévaluer les objectifs du plan



Obtenir des financements

- Certificats d'économie d'énergie
- Contrat de performance énergétique
- FEDER
- GPI amBre
- Mise en place d'une veille pour identifier d'autres dispositifs.



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, Communes

Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, ADEME



Moyens

- Le référent PCAET



Indicateurs

- Enveloppe budgétaire allouée à la rénovation du patrimoine
- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de bâtiments rénovés
- Economie financière



Gain énergétique à 2050

➤ Intégré à l'action T.1.1 et T.1.3



Gain carbone à 2050

➤ Intégré à l'action T.1.1 et T.1.3

ACTION T.2.3



Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine public



SOUS-ACTIONS

Analyser l'opportunité de développer des énergies renouvelables sur le patrimoine

- Exploiter le cadastre solaire sur le patrimoine pour hiérarchiser une vingtaine de sites les plus propices au développement du solaire
- Réaliser une étude de faisabilité sur les sites priorités
- Analyser les moyens de financement (fonds propres, tiers-investissement / PPA, centrale citoyenne)
- Lancer les projets et communiquer dessus



Profiter des rénovations du patrimoine public pour engager une réflexion sur la mise en place de mini-réseaux de chaleur

- Imposer une étude de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables à chaque rénovation lourde du patrimoine
- Favoriser la mise en place de mini-réseaux de chaleur entre différents bâtiments publics



Anticiper l'obligation d'un taux minimum en chaleur renouvelable à l'horizon 2020

- Développer des chaufferies bois en cohérence avec la structuration de la filière
- Développer le solaire thermique, notamment sur les campings de l'agglomération



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, Communes

Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, ADEME



Moyens

- Le référent PCAET
- 1 étude de faisabilité : 8 k€
- Un projet PV : 1,8 k€ / kWc
- Un projet solaire thermique : 1 k€ / m²



Indicateurs

- Nombre d'études réalisées
- Production d'énergie renouvelable (kWh)



Gain énergétique à 2050

A quantifier au cours de l'action



Gain carbone à 2050

A quantifier au cours de l'action



SE DÉPLACER

20% de la consommation du territoire (3ème poste sur 5) avec 533 GWh
26% des émissions (2ème poste sur 6) avec 172 kt CO2 eq / an

Diagnostic



23% des GES dus aux poids lourds, 20% aux véhicules utilitaires

Fret
Autopartage
Nouvelles énergies
Pistes cyclables
covoiturage

85 % des actifs utilisent leur véhicule personnel pour aller travailler

Stratégie à 2050

- 63 %
des conso. Énergétiques

- 96 %
des Émissions de GES

Plan d'actions

D.1 - Entraîner un report modal vers les modes doux et des offres alternatives

D.2 - Favoriser et développer l'usage du vélo sur le territoire

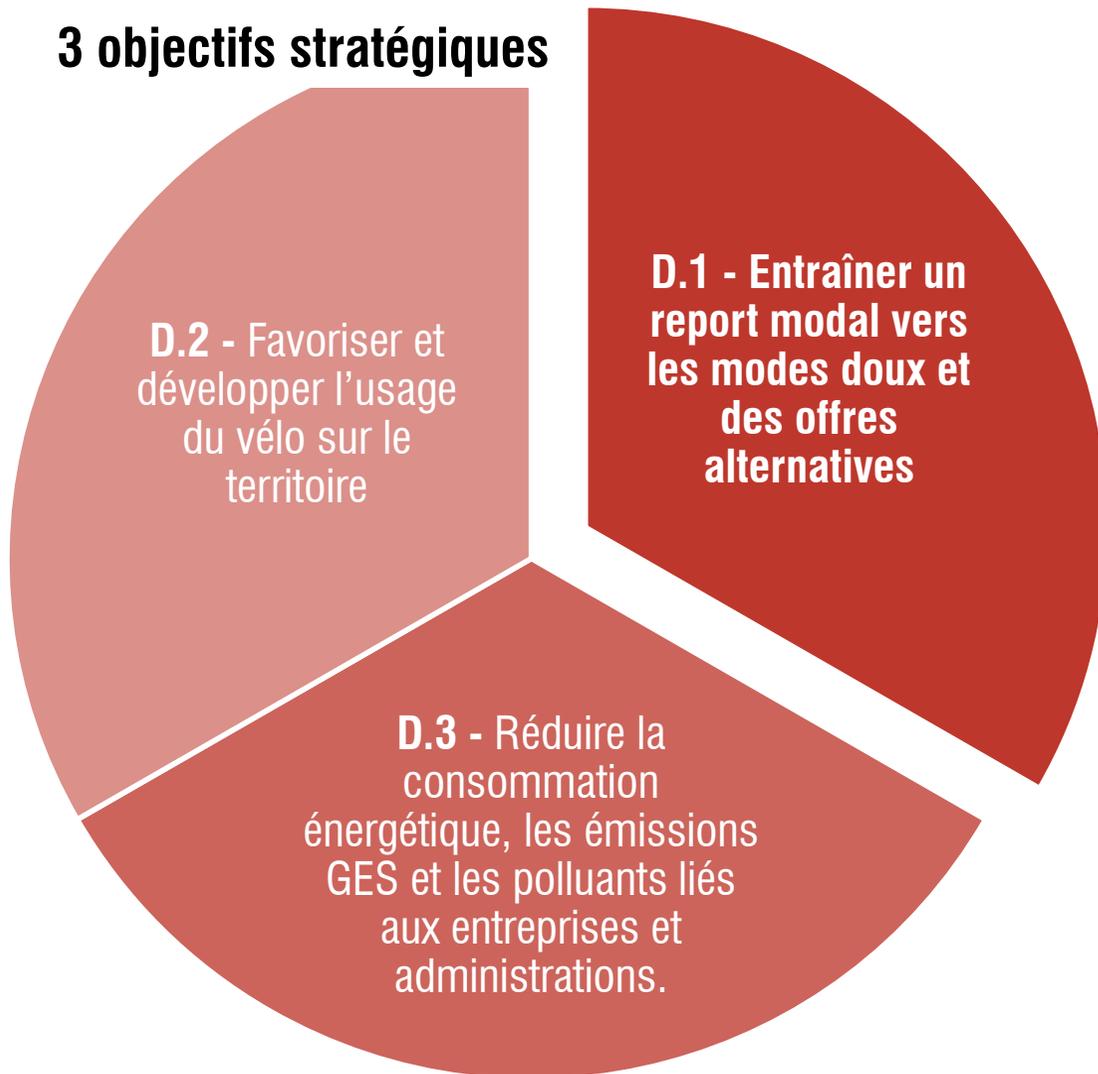
D.3 - Réduire la consommation énergétique, les émissions GES et les polluants liés aux entreprises et administration.



SE DÉPLACER

20% de la consommation du territoire (3ème poste sur 5) avec 533 GWh
26% des émissions (2ème poste sur 6) avec 172 kt CO2 eq / an

3 objectifs stratégiques



Action D1.1. Diversifier et adapter l'offre en transport en commun sur le territoire, et développer l'intermodalité, notamment en lien avec les trois gares TER.

Action D1.2. Appréhender la place de la voiture en centre-bourg et accompagner les communes dans la mise en œuvre d'actions concrètes

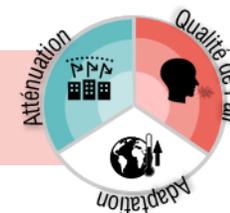
Action D1.3. Proposer des offres alternatives sur le territoire pour réduire le nombre de déplacements.

Action D1.4. Communiquer, informer et sensibiliser les usagers pour faire évoluer les pratiques progressivement.



ACTION D.1.1

Diversifier et adapter l'offre en transport en commun sur le territoire, et développer l'intermodalité, notamment en lien avec les trois gares TER



SOUS-ACTIONS

Optimiser l'utilisation des bus scolaires, pour notamment étudier un accès ouvert à tous les usagers.

- Observer et évaluer l'efficacité des lignes de bus scolaire
- Définir une expérimentation sur une ligne ouverte à d'autres usagers
- Évaluer ce dispositif pour éventuellement le généraliser



Observer les dysfonctionnement et faire converger l'offre des transports en commun et des offres alternatives du territoire aux horaires des TER

- Dresser un bilan des incohérences et contraintes d'horaires pour faciliter une intermodalité sur le territoire
- Adapter les offres multimodales aux horaires des TER.



Améliorer et diversifier les réseaux de bus (taille de bus, fréquence, nouvelle ligne, ...) et/ou Développer une offre de transport en commun à la demande pour tous

- Maintenir le bilan annuel Transcom et étudier les opportunités de développement
- Faire un suivi du dispositif trans'porte pour envisager son évolution éventuelle
- Étudier un accès un peu plus élargie pour le transport à la demande sur le territoire (au-delà des > 70 ans et PMR)



Étudier les expérimentations d'autres territoires

- Organiser des visites de collectivités exemplaires avec les élus et services techniques
- Construire une réflexion sur la base des rencontres et visites



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, SNCF



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- 1 référent mobilité / transport
- Coût intégré à l'équipe en place
- Enquête transport à la demande = 15 000 €
- Coût en communication
- Coût logistique lié aux visites



Indicateurs

- Part d'utilisation des transports en communs
- Réunions et actions partenariales mises en place
- Résultat des expérimentations et actions mise en place



Gain énergétique en 2050

➤ 30 GWh



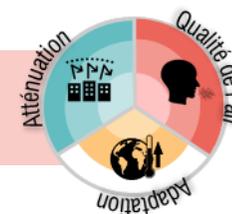
Gain carbone en 2050

➤ 10 kteqCO2



ACTION D.1.2

Appréhender la place de la voiture en centre-bourg et accompagner les communes dans la mise en œuvre d'actions concrètes



SOUS-ACTIONS

Identifier les secteurs à sécuriser et à apaiser en faveur des cheminements piétons

- Travailler avec les collectivités en amont
- Identifier et structurer des continuités piétonnes sur le territoire. Mutualiser la démarche du schéma cyclable (cf. Action D.2.1) avec une approche sur les modes doux pour intégrer les cheminements piétons.
- Cibler des secteurs à enjeux et chiffrer les aménagements afin de mettre en place des mesures d'apaisements de la circulation (école, place, rue commerçante,...).
- Profiter de ces aménagements pour intégrer des espaces de nature en ville.
- Evaluer le résultat des aménagements éventuellement déjà réalisés sur le territoire.
- Expérimenter et communiquer sur les impacts positifs de l'apaisement de circulation des voies (réduction des émissions GES, amélioration de la qualité de l'air, amélioration de la sécurité,...)
- Mettre en place des mesures de la qualité de l'air en milieu urbain et les suivre.



Etudier les retours d'expérience d'offre de stationnement permettant d'accompagner une réduction de la circulation en centre-bourg

- Étudier les retours d'expériences d'apaisement de la circulation en centre-bourg
- Réaliser des visites de villes ayant expérimenté des actions d'apaisement de la circulation et de réduction de la place de la voiture en centre-bourg
- Définir des opportunités d'actions suite à cette démarche de sensibilisation



Gouvernance

Pilote : Communes

Partenaires : CA Grand Cognac, CD Charente, ADEME, associations mobilité douce, associations de commerçants, ATMO.



Moyens

- 1 agent
- Coût d'investissement selon les aménagements
- Coût intégré à la communication existante



Indicateurs

- Part modale piéton (%)
- Part de voiries « apaisées » (%)
- Cheminements piétons et/ou cyclables aménagés



Gain énergétique en 2050

➤ 6 GWh



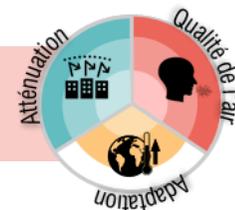
Gain carbone en 2050

➤ 2 kteqCO2



ACTION D.1.3

Proposer des offres alternatives sur le territoire pour réduire le nombre de déplacements



SOUS-ACTIONS

Développer un projet politique clair sur la mobilité pour les bornes de recharges et envisager la diversification de l'offre en développant des stations bioGNV ou hydrogène

- Définir un plan de développement des implantations sur le territoire
- Aider et cibler des zones d'implantations sur l'agglomération.



Développer le covoiturage en s'appuyant sur une étude des flux pour identifier les zones les plus propices à aménager

- Mettre en place les zones de covoiturage identifiés dans le PGD
- Réaliser une carte des flux sur le territoire, pour identifier les trajets et les zones générant le plus grand nombre de flux.
- En parallèle mener une étude domicile – travail sur le territoire.
- Éviter toutes artificialisations inutiles dans les aménagements



Cibler les opportunités pour réduire le nombre de déplacement en repensant certains lieux de travail (diversifier les services, coworking, télétravail, ...)

- Identifier les lieux existants sur le territoire
- Sur la base de l'enquête domicile travail et en partenariat avec la CCI, accompagner la réflexion sur la création d'espace de coworking.
- Mener avec la CCI une campagne de promotion du télétravail au sein des sociétés.



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, CD département

Partenaires : la région Nouvelle-Aquitaine, CCI, ADEME, SDEG.



Moyens

- 1 référent de la CA participe aux réflexions départementales
- Enquête domicile travail
- Aménagement de zone de covoiturage



Indicateurs

- Nombre de bornes bioGNV et hydrogène
- Nombre de place de co-voiturage
- Espace de Coworking
- Nombre de déplacement évité



Gain énergétique en 2050

➤ 208 GWh



Gain carbone en 2050

➤ 69 kteqCO2



ACTION D.1.4

Communiquer, informer et sensibiliser les usagers pour faire évoluer les pratiques progressivement



SOUS-ACTIONS

Lancer des défis familles et créer des évènements

- Définir le programme de mobilisation, de communication et d'animation.
- Lancer la communication et programmer un évènement de lancement
- Communiquer sur la démarche, les résultats et les impacts.
- Déterminer sa reconduction.



Approfondir une politique éducative tournée autour des mobilités durables et créer une pédagogie sur la mobilité dès le plus jeune âge

- Rassembler des établissements « tests » et/ou volontaires.
- Groupe de travail entre CA et équipes enseignantes pour définir un programme de sensibilisation (thématiques / évènement / fréquences ... etc.) sur un an (lancement septembre 2020 ?)
- Possibilité de mobiliser des associations du territoire.
- Évaluer les pratiques en début d'année puis celles en fin d'année pour évaluer l'impact de la démarche.



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Collectivités, établissements scolaires volontaires, groupe citoyen / associations.



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- Intervention du référent PCAET de la CA lors d'évènement et auprès des écoles
- Définir un budget de communication pour mettre en place le défi famille



Indicateurs

- Participation et évaluations qualitatives de ces démarches
- Évolution des pratiques



Gain énergétique en 2050

A quantifier au cours de l'action



Gain carbone en 2050

A quantifier au cours de l'action



SE DÉPLACER

20% de la consommation du territoire (3ème poste sur 5) avec 533 GWh
26% des émissions (2ème poste sur 6) avec 172 kt CO2 eq / an

3 objectifs stratégiques

D.1 - Entraîner un report modal vers les modes doux et des offres alternatives

D.2 - Favoriser et développer l'usage du vélo sur le territoire

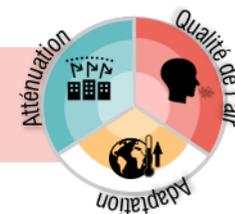
D.3 - Réduire la consommation énergétique, les émissions GES et les polluants liés aux entreprises et administrations.

Action D2.1. Mettre en place un schéma cyclable intercommunal permettant de développer des continuités cyclables et l'usage du vélo.



ACTION D.2.1

Mettre en place un schéma cyclable intercommunal permettant de développer des continuités cyclables et l'usage du vélo



SOUS-ACTIONS

Constituer un groupe de travail

- Identifier équipe de travail au sein de la CA
- Identifier les enjeux de la démarche
- Mobiliser les partenaires et établir une feuille de route



Réalisation de l'étude en interne

- Diagnostic et état des lieux
- Proposition de scénario
- Établissement du schéma cyclable territoriale / règlement d'intervention
- Établissement d'un plan pluriannuelle d'investissement pour soutenir les projets des communes et/ou du département



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Collectivités, associations, CD Charente, ADEME.



Moyens

- 1 élu référent
- Aide financière de l'ADEME
- Partenaires du territoire



Indicateurs

- Lancement de l'étude
- Km de voie piétonne et cyclable
- Évolution de la part modale du vélo



Gain énergétique à 2050

➤ Intégré à l'action D.1.2



Gain carbone à 2050

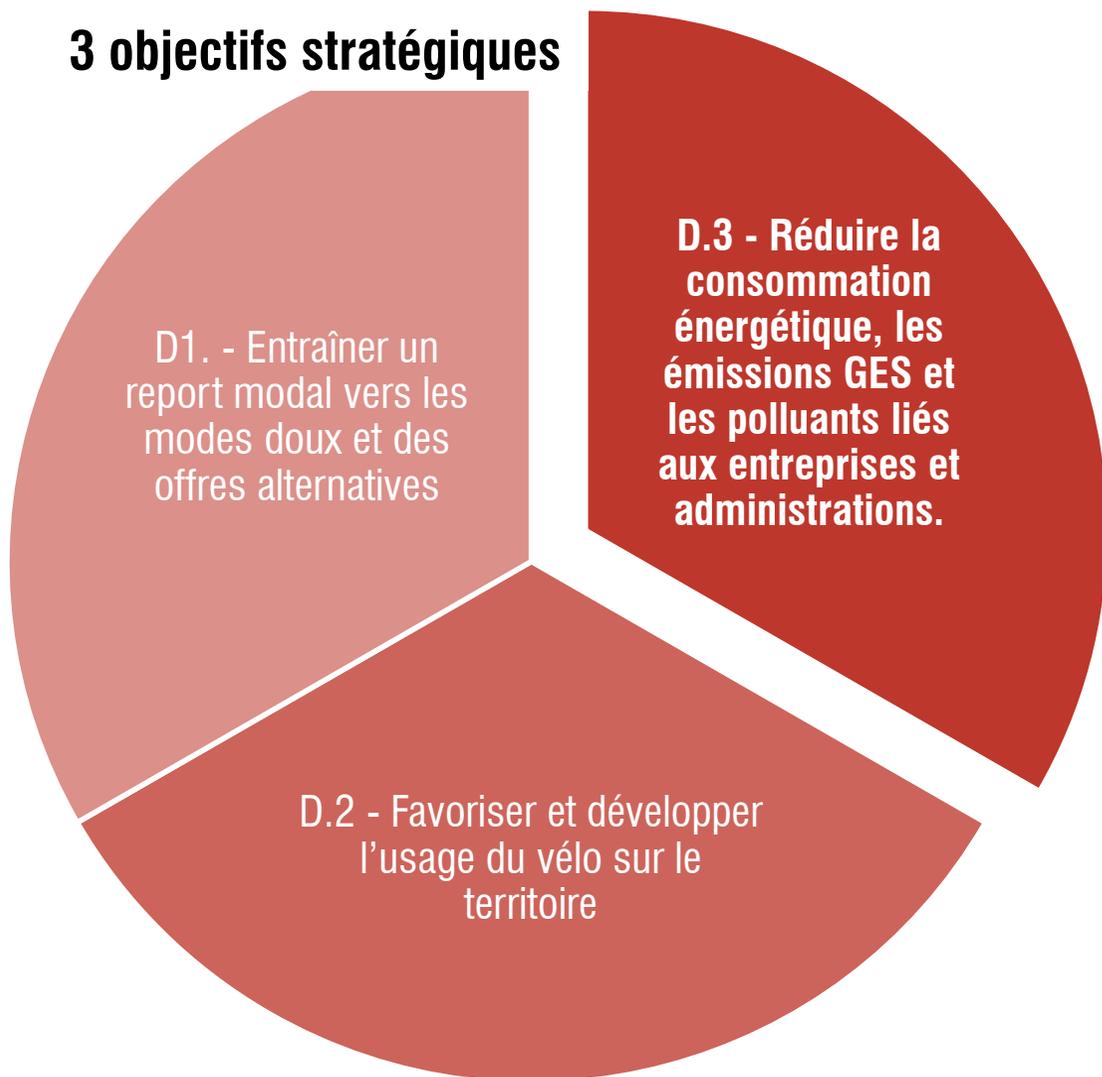
➤ Intégré à l'action D.1.2



SE DÉPLACER

20% de la consommation du territoire (3ème poste sur 5) avec 533 GWh
26% des émissions (2ème poste sur 6) avec 172 kt CO2 eq / an

3 objectifs stratégiques



Action D3.1. Contribuer et inciter le développement de Plans de Déplacement pour les entreprises.

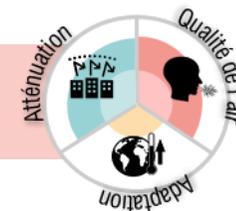
Action D3.2. Mener un Plan de Déplacement Administration pour la CA.

Action D3.3. Encourager l'utilisation de la ligne ferroviaire pour le fret, notamment avec les maisons de négoce



ACTION D.3.1

Contribuer et inciter le développement de Plans de Déplacement pour les entreprises



SOUS-ACTIONS

<p>Mettre en place le plan de déplacement de la Zone industrielle de Merpins</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer les échanges et sa mise en œuvre ➤ Suivre et Évaluer les impacts de la démarche 	
<p>Organiser des réunions de sensibilisation et de concertation – en format petit-déjeuner</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser la CCI sur ce sujet, organiser un groupe de travail ➤ Organiser et communiquer sur ces évènements ➤ Animer ces évènements 	
<p>Proposer avec des Partenaires la mise en place de challenge mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Se renseigner auprès de l'ADEME, sur leur démarche. ➤ Définir le programme de mobilisation, de communication et d'animation. ➤ Être Partenaires de l'ADEME pour la mise en place de challenge mobilité ➤ Lancer la communication et programmer un évènement de lancement ➤ Communiquer sur la démarche, les résultats et les impacts. ➤ Statuer sur sa reconduction. ➤ . 	



Gouvernance

Pilote : CCI et ADEME

Partenaires : CA Grand Cognac, CMA, BNIC.



Moyens

- Référent PCAET
- 1 technicien du service transport de la CA (intervention ponctuelle et animation d'échange multipartenaires)
- Coût intégré à la communication existante
- Service économique



Indicateurs

- Nombre de participant aux réunions de sensibilisation
- Organisation du challenge
- Nombre de société participant au challenge



Gain énergétique en 2050

➤ Intégré à l'objectif D1



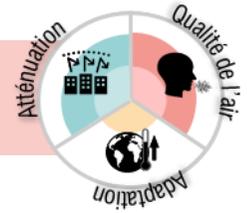
Gain carbone en 2050

➤ Intégré à l'objectif D1

ACTION D.3.2



Mener un Plan de Déplacement Administration pour les services de Grand Cognac



SOUS-ACTIONS

Réaliser une enquête sur les déplacements des agents et une concertation élargie

- Valider techniquement et politiquement cette action
- Lancer et analyser les résultats de l'enquête



Réaliser le plan de déplacement

- Lancer une étude pour l'élaboration du plan de déplacement de la CA
- Définir une stratégie partagée sur la base de l'enquête déplacement.
- Evaluer les coûts d'investissement et/ou de fonctionnement de la mise en place de cette stratégie
- Aboutir à un plan d'investissement et un calendrier de mise en œuvre.
- Valider les budget d'interventions.



Réaliser un suivi et une évaluation annuelle

- Mettre en place une méthodologie de suivi et d'évaluation.
- Mener une évaluation annuelle.
- Proposer d'éventuelles mesures correctives.



Gouvernance

Pilote : Grand Cognac

Partenaires : Les équipes de la CA, le référent du PCAET, l'éventuel accompagnateur Cit'ergie.



Moyens

- 1 élu référent
- 1 technicien pour l'animation, le pilotage et le suivi
- Définir si une mission extérieure est nécessaire



Indicateurs

- Évolution de la part modale des agents
- Évolution des émissions GES et consommations énergétiques liées aux déplacements



Gain énergétique en 2050

➤ Intégré à l'objectif D1



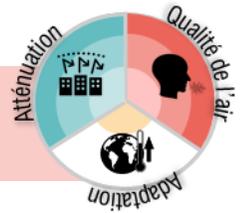
Gain carbone en 2050

➤ Intégré à l'objectif D1

ACTION D.3.3



Encourager l'utilisation de la ligne ferroviaire pour le fret, notamment avec les maisons de négoce



SOUS-ACTIONS

Maintenir et approfondir les discussions actuelles

- Soutenir la ré-ouverture de la ligne de fret
- Identifier des nouveaux utilisateurs de cette ligne
- Étudier les aides financières pour accompagner ce projet, aides internes ou/et extérieures à la CA.



Pérenniser dans le temps une réouverture de la ligne ferroviaire pour le fret

- Être attentif à la coordination des acteurs
- Prévoir un groupe d'échange pour évaluer et pérenniser le fonctionnement de cette ligne.



Communiquer et mobiliser plus d'acteurs

- Calculer les apports de cette ligne dans la stratégie d'atténuation du changement climatique.
- Communiquer et valoriser ces chiffres.



Gouvernance

Pilote : BNIC – Maisons de négoce de Cognac
Partenaires : ADEME, CA Grand Cognac, Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, RFF, entreprises de Fret



Moyens

- 1 élu référent / 1 technicien de la CA suivant le dossier
- Coût intégré à la communication existante



Indicateurs

- Nombre de Tonnes transportées par cette ligne
- Nombre de camions évités



Gain énergétique à 2050

➤ 61 GWh



Gain carbone à 2050

➤ 20 kteqCO2



AGRICULTURE & CONSOMMATION ET DÉCHETS

Pour l'agriculture

4% de la consommation du territoire (5ème poste sur 5) avec 99 GWh

10% des émissions (4ème poste sur 6) avec 65 kt CO2 eq / an

Les déchets représentent 3% des émissions (6ème poste sur 6) avec 18 kt CO2 eq / an

Diagnostic

52 764 ha est orientée
principalement en viticulture et
grandes cultures

Les cultures 51GWh
La distillation 22GWh
Les serres 13GWh

L'épandage d'engrais azotés et le
processus de dégradation et de
tassement des sols représentent
45% des émissions.

la distillation, le chauffage des
bâtiments et les engins agricoles
représentent 40% des émissions de
l'agriculture.

Faibles émissions liées à l'élevage

Société Calitom (site Valoparc)
représente 7 kt de CO2 (déchet) et
les 11kt CO2 restants devraient
donc venir du traitement des eaux
usées.

Stratégie à 2050

- **33 %**
des conso. Énergétiques du
secteur agriculture

- **37 %**
des Émissions de GES du
secteur agriculture

- **83 %**
des Émissions de GES du
secteur déchet

Plan d'actions

C1 - Accroître la communication,
la sensibilisation et l'informations
auprès et entre élus, grand
public, milieu agricole et riverains

C2 - Encourager et promouvoir
l'amélioration des pratiques
agricoles en faveur de la
réduction des émissions GES, de
la consommation énergétique et
afin de contribuer au projet
alimentaire du territoire

C3 - Développer un projet
territorial de valorisation des
déchets de la filière agricole et
des particuliers

C4 - Protéger la ressource en eau
du territoire



AGRICULTURE & CONSOMMATION ET DÉCHETS

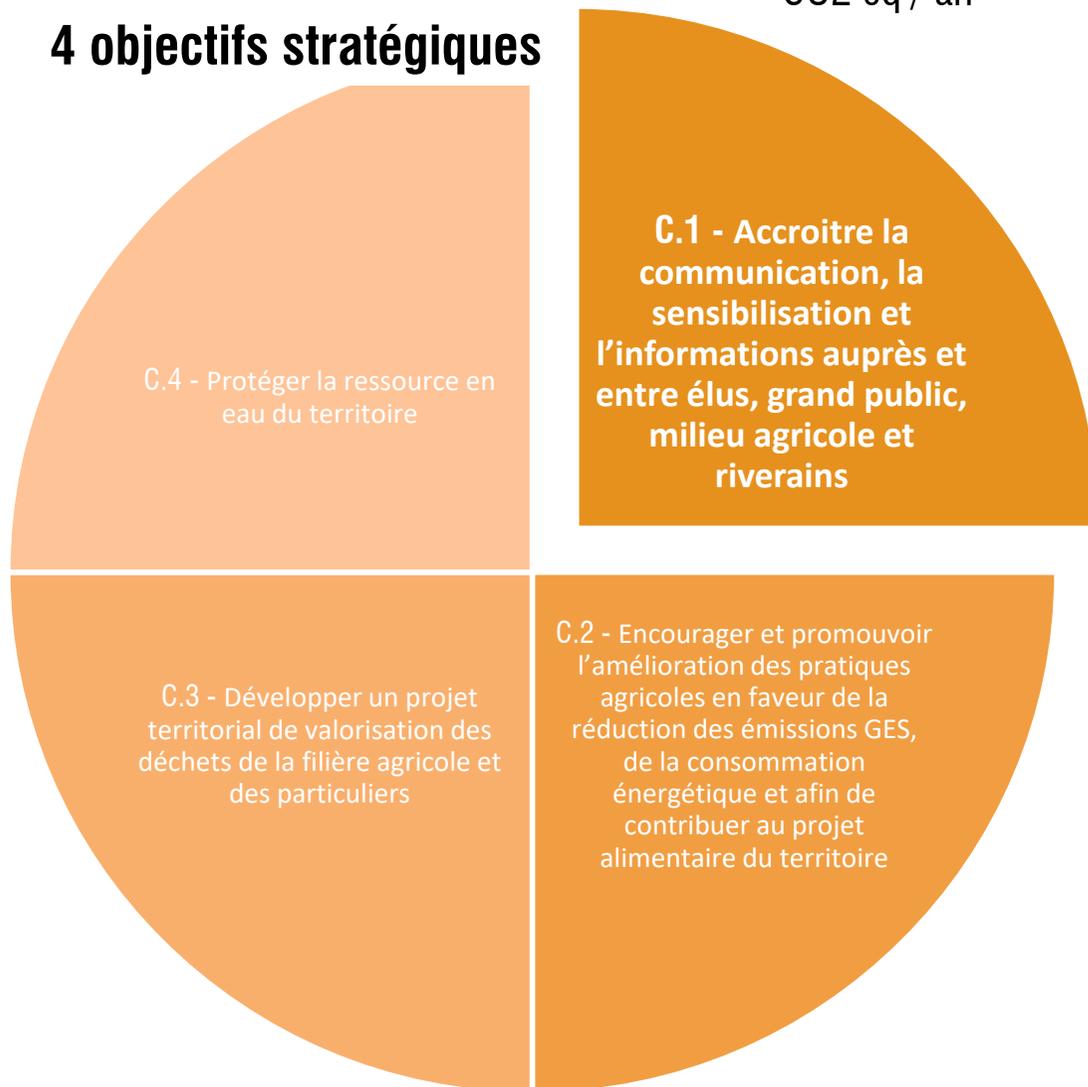
Pour l'agriculture

4% de la consommation du territoire (5ème poste sur 5) avec 99 GWh

10% des émissions (4ème poste sur 6) avec 65 kt CO2 eq / an

Les déchets représentent 3% des émissions (6ème poste sur 6) avec 18 kt CO2 eq / an

4 objectifs stratégiques



Action C1.1. Identifier, soutenir et communiquer les bonnes pratiques agricoles

Action C1.2. Communiquer avec les habitants et mobiliser autour du projet alimentaire afin de gagner leur adhésion et contribuer au changement des habitudes.



SOUS-ACTIONS

Identifier et statuer à l'échelle du territoire la définition de « bonnes pratiques », à travers une charte ou/et engagement

- Constituer un groupe de travail co-piloté par la chambre d'agriculture et la CA du Grand Cognac.
- Connecter ce travail avec le projet alimentaire et éventuellement la labellisation HVE.
- À travers des objectifs environnementaux, d'emplois et de santé alimentaire, identifier une définition de « bonnes pratiques » sur le territoire du grand Cognac
 - Préserver les terres agricoles,
 - Développer l'agroécologie,
 - Préserver la ressource eau, etc..
 - Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique (Choix des variétés, protections contre les calamités etc.)



Valoriser les exploitations vertueuses à travers des événements de communication et « journée porte ouverte »

- Identifier les exploitations vertueuses sur la base de la définition co-écrite précédemment.
- Communiquer et valoriser le travail de l'agriculteur
- Faciliter les circuits courts pour ces exploitants (prêt de salle, formation pour réponse aux marchés publics des cantine scolaire, ...).
- Revoir le système de subventions en fonction du cadre de bonnes pratiques.



Gouvernance

Pilote : Chambre d'agriculture
Partenaires : CA Grand Cognac, Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, BNIC, représentant du projet alimentaire, représentant des agriculteurs



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- 1 référent technicien
- Coût intégré à l'équipe en place et à la mise en œuvre du projet alimentaire de la CA
- Moyens de communication à prévoir



Indicateurs

- Nombre et % d'exploitation HVE ou classée en « bonnes pratiques » sur la CA Grand Cognac.



Gain énergétique en 2050

➤ 26 GWh



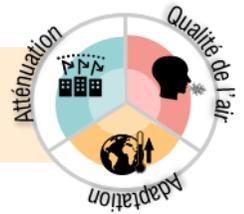
Gain carbone en 2050

➤ 15 kteqCO2

ACTION C.1.2



Communiquer avec les habitants et mobiliser autour du projet alimentaire afin de gagner leur adhésion et contribuer au changement des habitudes



SOUS-ACTIONS

Favoriser l'adaptation des agriculteurs aux modifications climatiques en communiquant sur les recherches (INRA, CNRS, GIEC, Acclimaterra).

- Prévoir des communications grand public (débat, projection de film, communication lors d'évènement, ...)
- Accompagner la chambre d'agriculture pour communiquer directement auprès des agriculteurs
 - Créer une dynamique locale, mobiliser les acteurs du monde agricole
 - Via discussion avec la chambre d'agriculture
 - Via le projet alimentaire local



Connecter le projet alimentaire territorial avec le début de la chaîne, le monde agricole local et ses pratiques et le mettre en œuvre en mobilisant l'ensemble de ces acteurs

- Communiquer et mobiliser le secteur agricole avec le projet alimentaire territorial de la CA
- Intégrer des agriculteurs dans la démarche de travail et de mise en œuvre du projet alimentaire
- Créer des partenariats avec des agriculteurs volontaires pour mettre en place le projet alimentaire



Questionner la cohabitation entre zone agricole et d'habitation et mandater un médiateur

- Questionner cette problématique lors de l'élaboration du PLUi, pour définir des règles d'aménagement permettant une zone tampon naturelle.
- Mandater un médiateur en cas de litige entre agriculteur et zone d'habitation.



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Chambre d'agriculture, Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, BNIC, représentant du projet alimentaire, représentant des agriculteurs



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- 1 référent technicien sur les questions agricoles et projet alimentaire
- 1 atelier de travail sur cette thématique lors de l'élaboration du PLUi
- Coût en communication partagé avec la chambre d'agriculture
- Des ateliers d'échanges et de communications



Indicateurs

- Nombre d'évènements
- Nombre d'exploitation en mutation vers des pratiques agricoles plus raisonnées



Gain énergétique en 2050

Non chiffrable



Gain carbone en 2050

Non chiffrable



AGRICULTURE & CONSOMMATION ET DÉCHETS

Pour l'agriculture

4% de la consommation du territoire (5ème poste sur 5) avec 99 GWh

10% des émissions (4ème poste sur 6) avec 65 kt CO2 eq / an

Les déchets représentent 3% des émissions (6ème poste sur 6) avec 18 kt CO2 eq / an

4 objectifs stratégiques

C.4 - Protéger la
ressource en eau du
territoire

C.2 - Encourager et
promouvoir l'amélioration
des pratiques agricoles en
faveur de la réduction des
émissions GES, de la
consommation énergétique
et afin de contribuer au
projet alimentaire du
territoire

C.3 - Développer un
projet territorial de
valorisation des déchets
de la filière agricole et
des particuliers

C.1 - Accroître la
communication, la
sensibilisation et
l'informations auprès et
entre élus, grand public,
milieu agricole et
riverains

Action C2.1. Réduire la consommation énergétique dans les pratiques agricoles

Action C2.2. Favoriser les circuits courts en lien avec le projet alimentaire territorial

Action C2.3. Encourager une agriculture favorable à la transition écologique.

ACTION C.2.1



Réduire la consommation énergétique dans les pratiques agricoles



SOUS-ACTIONS

Favoriser les pratiques réduisant les consommations énergétiques liés aux machines ;

- Accompagner la chambre d'agriculture, les coopératives et les agriculteurs dans cette démarche
- Faciliter l'installation de professionnel souhaitant suivre ce type de démarche
 - exemple : « pratiques du sol simplifié » (labour réduit, travail du sol moins en profondeur), nouvelles organisations et associations des cultures...



Développer des bornes bioGNV sur le territoire pour les engins agricoles

- Dresser un bilan de la potentielle demande et réaliser une enquête en collaboration avec la chambre d'agriculture auprès des agriculteurs.
- Définir un plan d'implantation et d'investissement.
- Réaliser les travaux et communiquer en faveur d'une mutation progressive des engins agricoles



Accompagner la mutation des équipements de chauffe liés à distillation (expérimentation avec le BNIC)

- Suivre les études et expérimentations du BNIC
- Questionner l'expérimentation réalisée à Reims et étudier sa mise en œuvre sur le territoire du Cognac en appui au BNIC.
- Faciliter l'accès à l'information, notamment des subventions et appel à projet nationaux et européens en faveur de l'amélioration énergétique des équipements des entreprises privées (fond FEDER par exemple).



Gouvernance

Pilote : Chambre d'agriculture

Partenaires : CA Grand Cognac, Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, BNIC, représentant des agriculteurs, SDEG.



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- 1 référent technicien
- Participation du référent PCAET à certaines réunions avec les acteurs privés



Indicateurs

- Nombre et % d'engins fonctionnant à des énergie non fossiles
- Nombre de bornes bioGNV
- Nombre de remplacement d'équipement de chauffe pour des équipements plus performant et/ou en ENR



Gain énergétique en 2050

➤ 11 GWh



Gain carbone en 2050

➤ 24 kteqCO2



SOUS-ACTIONS

Questionner et identifier les opportunités de diversification du territoire au regard du projet alimentaire et du contexte climatique actuel et future

- Mettre en place des ateliers de travail multi-acteurs pour définir les opportunités



Aider à la mutation ou à l'installation d'exploitation plus raisonnée et plus diversifiée

- Encourager les agriculteurs en mutation vers une agriculture plus raisonnée
- Acquérir ou réserver des terrains pour développer le maraichage. Utiliser le PLUI pour réserver des terrains



Développer et poursuivre des efforts en faveur d'un approvisionnement des écoles par des producteurs locaux et bio (ou raisonnée)

- Expérimenter et évaluer la démarche
- L'étendre à un plus fort % de la restauration
- Promouvoir cette démarche auprès des zones d'activités et entreprises



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Chambre d'agriculture, Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, BNIC, représentant du projet alimentaire, représentant des agriculteurs



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- Coût intégré à l'équipe en place
- Coût en communication



Indicateurs

- Nombre d'exploitation en mutation
- Répartition des terres agricoles
- Part de produits issus de l'agriculture du territoire consommés sur le territoire



Gain énergétique en 2050

A quantifier au cours de l'action



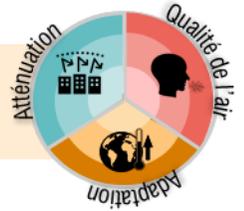
Gain carbone à 2050

A quantifier au cours de l'action

ACTION C.2.3



Encourager une agriculture favorable à la transition écologique



SOUS-ACTIONS

Décliner des objectifs de limitation d'utilisation et de présence de produits phytosanitaires dans l'air avec des mesures de surveillance

- Se rapprocher de l'ATMO pour définir les possibilités de mesure et étudier le lancement d'une étude.
- Prendre des mesures de restriction d'utilisation de produit phytosanitaires dans le PLUi en collaboration avec la chambre d'agriculture et l'ATMO.



Développer la plantation de haies et de couverts végétaux pour séquestrer du carbone

- Organiser des réunions de sensibilisation en partenariat avec la chambre d'agriculture pour sensibiliser sur l'importance des plantations dans la tenue des sols, pour la biodiversité, l'écoulement des eaux et la séquestration carbone.
- Questionner la notion de SIE (surface d'intérêt écologique) dans le PLUi, dans l'objectif de fixer un % ambitieux de m².



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Chambre d'agriculture, Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, BNIC, représentant du projet alimentaire, représentant des agriculteurs, ATMO



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- 1 atelier d'échange dans le cadre du PLUi
- Coût intégré à l'équipe en place
- Montant de l'étude sur la qualité de l'air



Indicateurs

- Réalisation d'une étude qualité de l'air
- Mesures prises ou non et le niveau inscrit au PLUi
- % moyen de surface d'intérêt écologique sur les exploitations agricoles



Gain énergétique à 2050

➤ Intégré à l'action C.1.1



Gain carbone à 2050

➤ Intégré à l'action C.1.1



AGRICULTURE & CONSOMMATION ET DÉCHETS

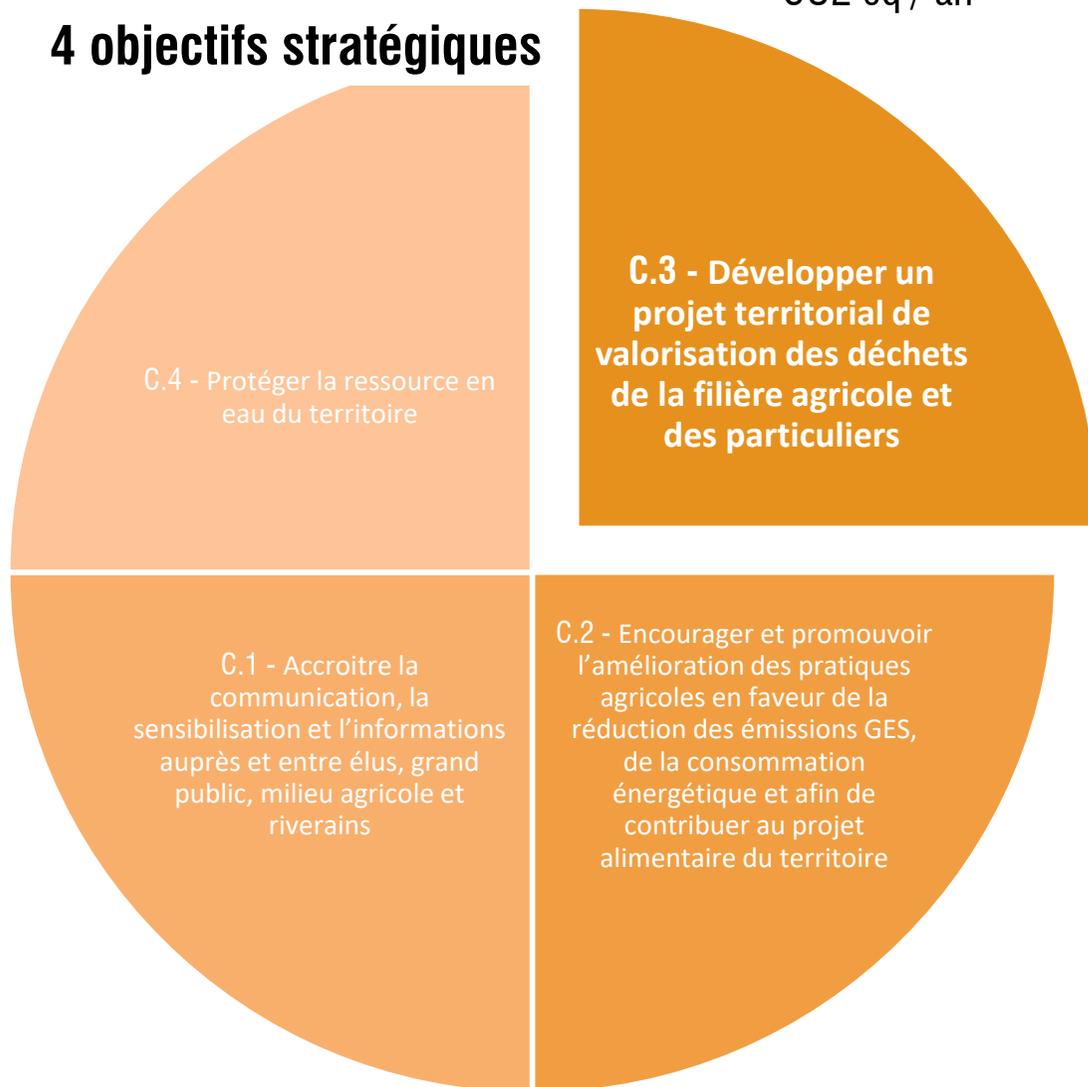
Pour l'agriculture

4% de la consommation du territoire (5ème poste sur 5) avec 99 GWh

10% des émissions (4ème poste sur 6) avec 65 kt CO2 eq / an

Les déchets représentent 3% des émissions (6ème poste sur 6) avec 18 kt CO2 eq / an

4 objectifs stratégiques



Action C3.1. Réduire la production de déchet non valorisable

Action C3.2. Réduire le gaspillage alimentaire

ACTION C.3.1



Réduire la production de déchet non valorisable



SOUS-ACTIONS

Communiquer et sensibiliser le grand public, les commerçants et en interne sur la réduction de nos déchets

- Lancer une campagne de prévention à l'échelle de la collectivité
- Communiquer sur le compostage dans le cadre d'un jardin participatif et/ou autres initiatives similaires
- Encourager les actions de sensibilisation menées dans les écoles
- Réaliser une enquête sur les besoins d'une plateforme locale de compostage sur le territoire
- Maintenir les aides à l'achat de composteurs individuels
- Mener des campagnes « famille zéro déchet »
- Organiser des rencontres avec les commerçants sur
 - Le suremballage, l'utilisation du vrac
 - La promotion des produits locaux.



Favoriser le réemploi sur la CA du Grand Cognac

- Identifier les acteurs du réemploi sur le territoire
- Sensibiliser, communiquer sur les initiatives existantes
- Créer une culture du réemploi à l'échelle du territoire :
 - Renforcer le lien avec des associations locales (si existantes) et le réseau national des ressourceries
 - Développer un réseau des acteurs du réemploi et de la valorisation des déchets
 - Installer une benne dans les déchetteries qui soit dédiée à la recyclerie ou autres acteurs du réemploi.



Accompagner et augmenter la valorisation des déchets gérés par le syndicat départementale (CALITOM)

- Mettre en place une réflexion multi-acteurs sur le sujet
- Aboutir à une stratégie, avec un objectif d'augmentation de la valorisation des déchets.
- Suivre et évaluer ce plan d'action.



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Calitom, les associations et les acteurs du réemploi



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- 1 référent déchets à la CA
- Des réunions d'échanges avec les acteurs du secteur



Indicateurs

- % de valorisation des déchets sur le territoire
- Initiatives locales en faveur du réemploi
- Nombre d'événement de sensibilisation pour la réduction des déchets



Gain énergétique en 2050

↘ pas de gain énergétique



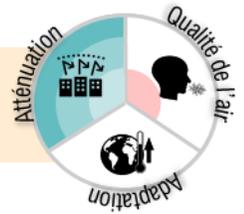
Gain carbone en 2050

↘ 1 kteqCO2

ACTION C.3.2



Réduire le gaspillage alimentaire



SOUS-ACTIONS

Mener une campagne de réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires et restaurations collectives

- Réaliser un bilan de l'état actuel
- Identifier les restaurations collective dans le privé
- Mobiliser les acteurs privés
- Définir des actions de communication et de mesure pour être en capacité de suivre et évaluer les actions prises



Faire une campagne grand public pour lutter contre le gaspillage alimentaire

- Définir le message souhaité,
- Identifier les événements existants pouvant accueillir cette communication,
- Questionner la création d'un événement de sensibilisation sur ce sujet



Mener cette action en lien avec le projet alimentaire et la valorisation de circuit court

- Aborder ce sujet en réunion d'avancement du projet alimentaire territoriale
- Rechercher des moyens d'actions communs avec le développement de circuit court sur le territoire



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Calitom, les établissements scolaires, le rectorat, les restaurations collectives.



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- 1 référent déchets à la CA
- Un relais des communes et établissements scolaires
- Des réunions d'échanges avec les acteurs



Indicateurs

- % de réduction des déchets alimentaires
- % de réduction du gaspillage alimentaire
- Nombre d'événements de communication menés



Gain énergétique en 2050

➤ pas de gain énergétique



Gain carbone en 2050

A quantifier au cours de l'action



AGRICULTURE & CONSOMMATION ET DÉCHETS

Pour l'agriculture

4% de la consommation du territoire (5ème poste sur 5) avec 99 GWh

10% des émissions (4ème poste sur 6) avec 65 kt CO2 eq / an

Les déchets représentent 3% des émissions (6ème poste sur 6) avec 18 kt CO2 eq / an

4 objectifs stratégiques

C.1 - Accroître la communication, la sensibilisation et l'informations auprès et entre élus, grand public, milieu agricole et riverains

C.4 - Protéger la ressource en eau du territoire

C.2 - Encourager et promouvoir l'amélioration des pratiques agricoles en faveur de la réduction des émissions GES, de la consommation énergétique et afin de contribuer au projet alimentaire du territoire

C.3 - Développer un projet territorial de valorisation des déchets de la filière agricole et des particuliers

Action C4.1. Préserver l'eau potable

Action C4.2. Valoriser l'utilisation des eaux de rejets

ACTION C.4.1



Préserver l'eau potable



SOUS-ACTIONS

Préserver l'eau potable et valoriser les eaux de pluie

- Favoriser les projets collectifs pour les installations de retraitement des effluents agricoles
- Imposer des stockages d'eau de pluie et la réutilisation au plus proche de son utilisation (utiliser l'outil PLU).
- Questionner l'utilisation des eaux de pluie à l'intérieur des nouveaux bâtiments et bâtiments rénovés.
- Suivre l'utilisation et l'état de la ressource en eau du territoire.



Questionner les types de cultures sur le territoire et leurs usages de l'eau pour réduire la consommation de cette ressource

- Cf. actions C.2.2 et C.2.3
- Intégrer un enjeu de la préservation de la ressource eau dans l'analyse des bonnes pratiques agricoles



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, Agence de l'eau, chambre d'agriculture, l'ARS



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- 1 groupe de travail multi-acteur, piloté par un technicien de la CA Grand Cognac



Indicateurs

- Litre d'eau économisé par ces mesures
- Présence de cet enjeu dans les documents cadres du territoire



Gain énergétique en 2050

Non chiffrable



Gain carbone en 2050

Non chiffrable



Valoriser l'utilisation des eaux de rejets



SOUS-ACTIONS

Valoriser les eaux de rejets

- Définir les acteurs concernés et les inviter à cibler les enjeux de l'action
- Récupérer et utiliser les eaux de rejets des stations d'épurations (pour les espaces verts, les voiries, stades, ...).
- Développer l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire
- Collecter et traiter les eaux noires des bateaux sur la Charente.



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac et Agence de l'eau

Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, CD Charente, chambre d'agriculture, l'ARS



Moyens

- 1 élu référent / CA pour le pilotage et le suivi,
- 1 groupe de travail multi-acteur, piloté par un technicien de la CA Grand Cognac



Indicateurs

- Litre d'eau économisé par ces mesures
- Présence de cet enjeu dans les documents cadres du territoire
- Litre d'eau de rejets valorisés



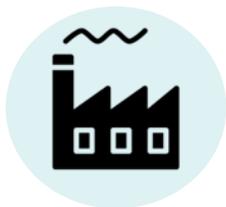
Gain énergétique en 2050

Non chiffrable



Gain carbone en 2050

Non chiffrable



INDUSTRIE

ENERGIE

41% de la consommation du territoire (1er poste sur 5) avec 1088 GWh
39% des émissions (1er poste sur 6) avec 206 kt CO2 eq / an

Diagnostic



L'industrie du verre est la plus émettrice (63% des émissions)



L'industrie liée à la filière vitivinicole a un impact sur la qualité de l'air du territoire

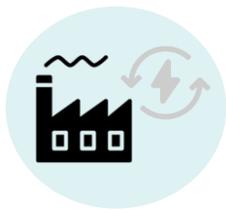
Stratégie à 2050

- **31%**
des consommations énergétiques

- **71%**
des émissions de gaz à effet de serre

Plan d'actions

I1 - Réduire les consommations et les émissions liées à l'industrie & **Améliorer la qualité de l'air** des communes classées sensibles

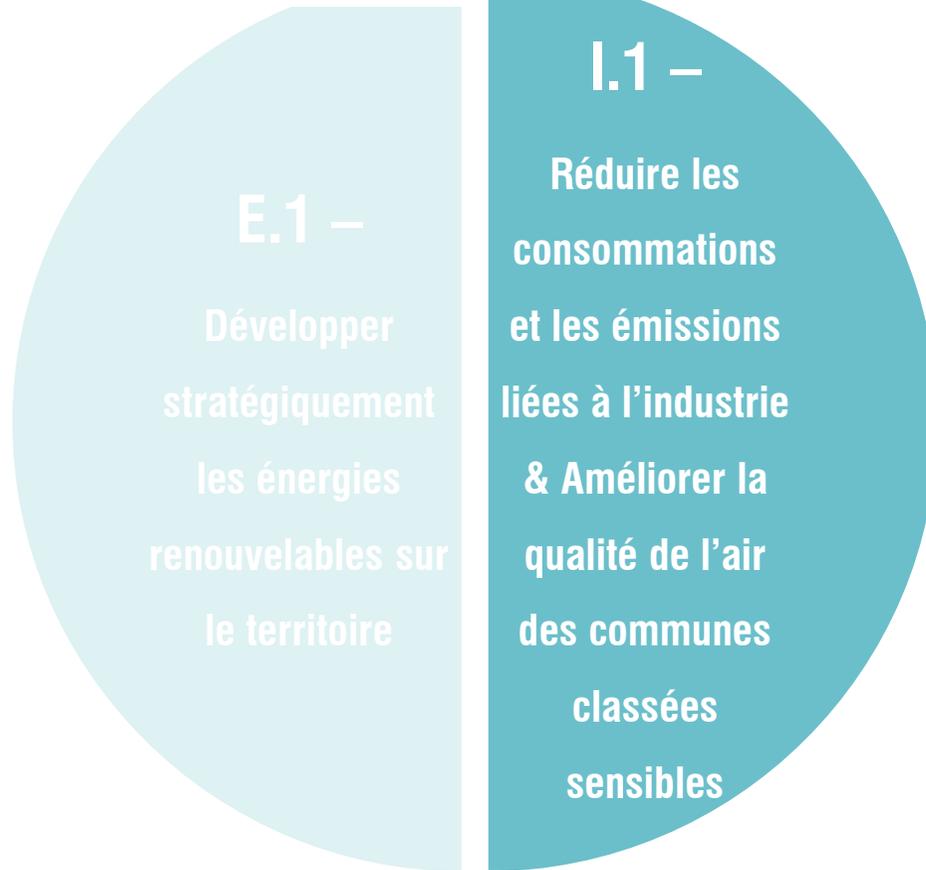


INDUSTRIE

ENERGIE

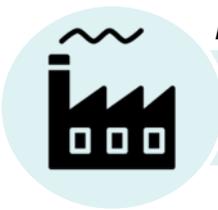
41% de la consommation du territoire (1er poste sur 5) avec 1088 GWh
39% des émissions (1er poste sur 6) avec 206 kt CO2 eq / an

2 objectifs stratégiques



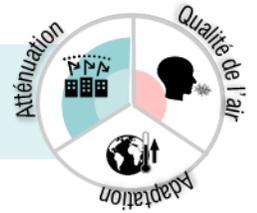
Action I1.1. Soutenir la dynamique des industries engagées dans la transition énergétique

Action I1.2. Accompagner les industries à diminuer les rejets de polluants atmosphériques



ACTION I.1.1

Soutenir la dynamique des industries engagées dans la transition énergétique



SOUS-ACTIONS

Travailler spécifiquement avec la filière du verre & la filière du plâtre

- Associer le service économique de la CA du Grand Cognac
- Rencontrer spécifiquement les industries les plus émettrices sur le territoire
- Sensibiliser ces industries aux enjeux du PCAET et les associer à la démarche dans un cadre constructif avec les Partenaires
- Définir conjointement un plan d'actions pour atténuer le changement climatique et rechercher des financements pour subventionner ces actions



Faire adhérer les industriels à la démarche d'un Club des Industries

- S'appuyer sur la dynamique de l'action T.1.1
- Identifier les industries les plus consommatrices avec Enedis et GRDF
- Aller à la rencontre des industriels du territoire et identifier les industries intéressées en impliquant les chambres consulaires et le BNIC



Organiser des temps collectifs

- Organiser des rencontres à thèmes sur les questions énergétiques
- Partager des retours d'expériences d'entreprises ou d'industries ayant décrochées des appels à projet (BCIAT, fond chaleur)
- Faire intervenir des experts sur l'utilisation des toitures des usines pour la production photovoltaïque, sur des process chaleur au bois-énergie et sur la récupération d'énergie
- Faire connaître les dispositifs et subventions relatifs au développement des énergies renouvelables et à la performance énergétique
- S'appuyer sur le futur Programme Régional pour l'efficacité énergétique
- Pérenniser le club dans le temps



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, Chambres consulaires, BNIC, Industries

Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, ADEME, ENEDIS, GRDF



Moyens

- Le référent PCAET de la CA



Indicateurs

- Nombre d'industries rencontrées
- Nombre d'industries volontaires
- Nombre de groupes de travail organisés
- Nombre d'actions réalisées



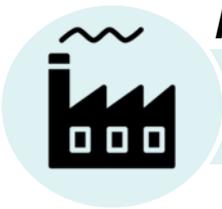
Gain énergétique à 2050

➤ 403 GWh



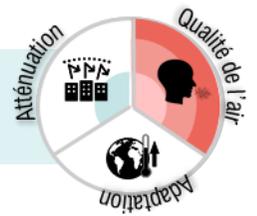
Gain carbone à 2050

➤ 134 kteqCO2



ACTION I.1.2

Accompagner les industries à diminuer les rejets de polluants atmosphériques



SOUS-ACTIONS

Mesurer la qualité de l'air, en priorité sur les communes sensibles

- Réaliser un bilan météorologique de émissions de polluants atmosphériques, incluant la présence de produits phytosanitaires
- Engager une réflexion sur les mesures à prendre suite à ce diagnostic



En lien avec l'action C2.3.

Sensibiliser les industries sur les enjeux de qualité de l'air en s'appuyant sur les acteurs locaux

- S'appuyer sur la dynamique de l'action I.1.1
- Faire intervenir l'ATMO Nouvelle-Aquitaine pour sensibiliser les industries et pour développer les moyens d'actions
- Organiser des groupes de travail spécifiques avec les industries les plus émettrices



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, Communes

Partenaires : ATMO Nouvelle-Aquitaine, Chambres consulaires, BNIC, Industries, ADEME



Moyens

- Le référent PCAET de la CA
- Diagnostic qualité de l'air : 20 k€



Indicateurs

- Nombre d'industries rencontrées
- Nombre de groupes de travail organisés
- Nombre d'actions réalisées



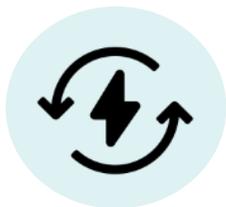
Gain énergétique à 2050

Non chiffrable



Gain carbone à 2050

Non chiffrable



ENERGIE

INDUSTRIE

Production d'énergies renouvelables : 258 GWh

Mix énergétique : bois-énergie (64%), agrocarburant (16%), géothermie et aérothermie (12%), biogaz (5%), solaire (<3%)

Diagnostic



Les énergies renouvelables ne représentent aujourd'hui que 10% de la consommation d'énergie



Des contraintes importantes pour le développement des énergies électriques

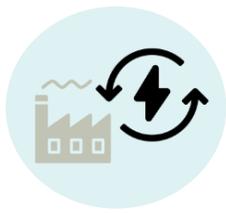
Stratégie à 2050

42%

de la consommation finale d'énergie du territoire

Plan d'actions

E1 - Développer stratégiquement les énergies renouvelables sur le territoire



ENERGIE INDUSTRIE

Production d'énergies renouvelables : 258 GWh

Mix énergétique : bois-énergie (64%), agrocarburant (16%), géothermie et aérothermie (12%), biogaz (5%), solaire (<3%)

2 objectifs stratégiques

I.1 –

Réduire les consommations et les émissions liées à l'industrie & Améliorer la qualité de l'air des communes classées sensibles

E.1 –

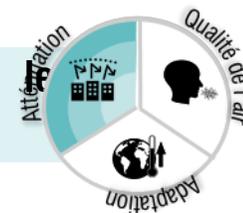
Développer stratégiquement les énergies renouvelables sur le territoire

Action E1.1. Définir une stratégie de développement des énergies renouvelables en lien avec les différents schémas (départemental, régional)

Action E1.2. Sensibiliser & communiquer pour garantir l'acceptabilité des projets

ACTION E.1.1

Définir une stratégie de développement des énergies renouvelables en lien avec différents schémas (départemental, régional)



SOUS-ACTIONS

Lancer une étude de schéma directeur des énergies renouvelables

- Rédiger le marché et lancer un appel d'offres pour : identifier le gisement brut et net des différentes énergies renouvelables sur le territoire ; identifier les contraintes et les freins à la valorisation du potentiel ; définir une hiérarchisation stratégique en fonction du potentiel de développement, des atouts et freins, des sites et des retombées économiques.



Organiser le forum des énergies renouvelables

- Présenter l'étude aux différents acteurs publics, privés et structures relais du territoire
- Organiser une concertation pour partager une culture commune et affiner la stratégie de développement des énergies renouvelables sur le territoire



Mettre en place des projets d'énergies renouvelables

- Réaliser des études de faisabilité spécifiques pour les sites identifiés dans le schéma directeur
- Développer les projets pertinents en priorisant un montage collaboratif entre acteurs publics, privés et habitants, et suivre la réalisation en s'appuyant sur un assistant à maîtrise d'ouvrage
- Communiquer et favoriser l'acceptabilité à toutes les phases du projet



Soutenir politiquement la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables

- Développer un observatoire des énergies renouvelables sur l'agglomération
- Communiquer sur les bénéfices environnementaux et sociétaux de chaque nouveau projet à énergie renouvelable
- Assister les porteurs de projet dans les concertations publiques



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, Région Nouvelle-Aquitaine, RTE, Enedis, GRDF, GRTGaz, ABF

Partenaires : ADEME, SDEG, CAUE, Enedis, AMO, Développeur EnR, CD Charente, Communes, le Centre Régional Energies Renouvelables.



Moyens

- Le référent PCAET de la CA
- 1 Schéma directeur : 20 k€



Indicateurs

- Objectifs de production par énergie renouvelable
- Production d'énergie renouvelable (kWh)
- Capacité d'injection allouée à Grand Cognac



Gain énergétique à 2050

A quantifier au cours de l'action



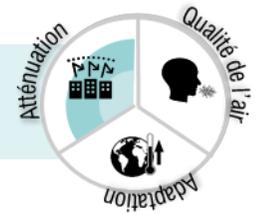
Gain carbone à 2050

A quantifier au cours de l'action

ACTION E.1.2



Sensibiliser & communiquer pour garantir l'acceptabilité des projets



SOUS-ACTIONS

Communiquer avec transparence et fortement en amont sur les nouveaux projets à énergie renouvelable

- Informer clairement la population & les riverains dès la phase stratégique
- Organiser des rencontres (concertation publique, café citoyen) pour lever les doutes le plus en amont possible
- Sensibiliser sur les bénéfices de ces projets



Sensibiliser sur les enjeux des énergies renouvelables

- Développer une culture tout public des technologies à énergie renouvelable, des équivalences énergétiques, de la technicité et des enjeux liés aux projets
- Organiser des visites pédagogiques sur des unités de production d'énergies renouvelables
- Organiser un partage d'expérience entre les territoires voisins



Soutenir une politique vertueuse entre le développement de la biodiversité et des énergies renouvelables

- Interdire toute implantation sur un site à valeur écologique
- Sensibiliser et communiquer sur cette sous-action
- Identifier les sites à faible valeur écologique potentiellement exploitables
- Suivre les études d'impacts nécessaires à l'implantation de projet photovoltaïque au sol.



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac, Communes, Associations de quartier & relais locaux

Partenaires : CD Charente, Investisseurs, le Centre Régional Energies Renouvelables.



Moyens

- Le référent PCAET de la CA



Indicateurs

- Nombre de rencontres publiques
- Nombre de visites pédagogiques



Gain énergétique à 2050

Non chiffrable



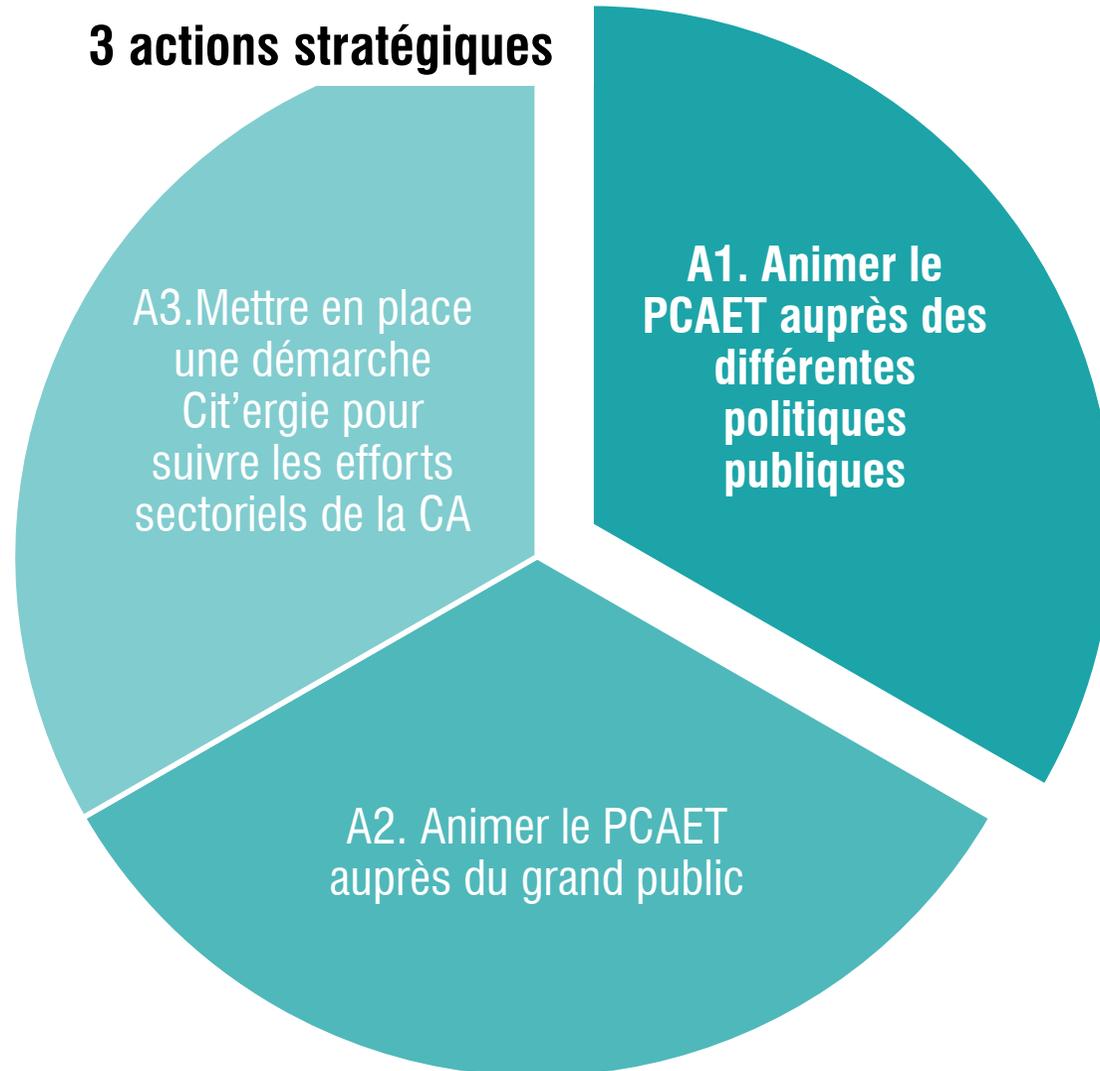
Gain carbone à 2050

Non chiffrable



ANIMATION & EXEMPLARITÉ DE LA DÉMARCHE

3 actions stratégiques



ACTION A.1



Animer le PCAET auprès des différentes politiques publiques



SOUS-ACTIONS

Participer aux réflexions thématiques

- Il sera important que le référent PCAET puisse participer aux réunions et concertations sur les grandes politiques de la CA
 - PLUi
 - PLHi
 - Transport / mobilité
 - Environnement / gestion des déchets
 - Economie / Tourisme
 - Agriculture

Alimenter un suivi et une animation transversale

- Mener un suivi trimestriel du plan d'action
- Mobiliser un groupe de technicien de la CA pour mettre en œuvre certaines actions
- Partager les retours d'expériences avec d'autres territoires de la région

Sensibiliser et mobiliser les élus de la CA

- Présenter le plan d'action du PCAET à l'ensemble des élus de la CA
- Prévoir des moments de sensibilisation thématique
- Réaliser un suivi régulier du plan d'action du PCAET en commission développement durable



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac



Moyens

- Le référent PCAET de la CA (1EPT)
- La commission développement durable de la CA



Indicateurs

- Nombre de réunions
- Nombre de commission
- Nombre d'actions appliqués



ACTION A.2



Animer le PCAET auprès du grand public



SOUS-ACTIONS

Communiquer sur le PCAET

- Réaliser une communication large sur les réseaux
 - Site internet
 - Réseaux sociaux
 - En mairies
- Utiliser certains événements locaux pour communiquer sur le PCAET
- Organiser des sessions de communication thématique en appui au PCAET
 - Énergie
 - Mobilité
 - Consommation / déchets
 - Projet alimentaire

Mener une concertation élargie

- Définir le cadre de concertation souhaité et valider politiquement la démarche
- Mettre en place la démarche
- Aboutir à une restitution et une évaluation du travail effectué
- Renouveler la démarche et proposer des évolutions

Accompagner des associations et/ou acteurs relais pour la diffusion des objectifs et des actions du PCAET

- Présenter le PCAET à des acteurs ciblés
- Proposer des outils de communications et de méthodologie
- Être facilitateur et relais de ces acteurs



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac



Moyens

- Le référent PCAET de la CA (1EPT)
- En fonction du niveau de concertation



Indicateurs

- Nombre de personne sensibilisée
- Nombre d'évènement

ACTION A.3



Mettre en place une démarche Cit'ergie pour suivre les efforts sectoriels de la CA



SOUS-ACTIONS

Prendre contact avec l'ADEME et présenter la démarche aux élus

- Rencontrer les référents territoriaux de l'ADEME
- Présenter en commission l'objectif de la démarche et ses implications
- Budgéter la démarche

Lancer la démarche Cit'ergie

- Mener un suivi trimestriel du plan d'action
- Mobiliser un groupe de techniciens de la CA pour mettre en œuvre certaines actions
- Partager les retours d'expériences avec d'autres territoires de la région

Suivre et évaluer les réalisations

- Dans le cadre de la démarche, réaliser les évaluations intermédiaires
- Communiquer sur la labélisation
- Participer aux journées nationales
- Être actif dans le cadre du réseau des collectivités



Gouvernance

Pilote : CA Grand Cognac

Partenaires : ADEME



Moyens

- Le référent PCAET de la CA (1EPT)
 - La commission développement durable de la CA
 - Un accompagnateur Cit'ergie
- <https://citergie.ademe.fr/>



Indicateurs

- Inscription à la démarche
- Actions mises en places
- Résultats obtenus



La collectivité demande la labellisation



Son score dépasse le niveau requis pour l'obtention d'un des trois niveaux de label

Un audit valide l'évaluation faite par le conseiller-ère (hors Cap Cit'ergie)

La Commission Nationale du Label Cit'ergie valide l'octroi du label

Le label Cit'ergie Gold est octroyé au niveau européen par l'Association European Energy Award (EEA)

Le label est remis en jeu tous les 4 ans



GRAND
COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION